

1. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, au sujet de la sécurité dans et autour des chantiers.

Interpellatie ingediend door Mijneer Ikazban, gemeenteradslid PS, betreffende de veiligheid rond en in de werven.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture de son interpellation.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Alors, nous constatons sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean de nombreux chantiers, et nous pouvons nous en réjouir, et on peut en réjouir, parce que la plupart de ces chantiers, ce sont encore des fruits de l'ancienne majorité. Mais il y a aussi un manque de sécurité, dans et autour des chantiers, assez important. L'interpellation devait avoir lieu la fois dernière, mais depuis lors, ça s'est même aggravé. Moi, je peux vous dire que j'ai pris des photos de certains chantiers où la sécurité des usagers qui doivent passer par là, s'est vraiment aggravée. Moi, j'ai vraiment vu des accidents graves. Donc moi, je souhaite demander à la Commune, et s'il vous plaît, ne me répondez pas : « c'est la Région ou c'est le Fédéral, c'est ci ou c'est là ». La sécurité, ça reste une compétence de la Commune, donc je souhaite vous demander ce que la Commune fait afin d'assurer la sécurité des habitants de la Commune et des passants, et je voudrais particulièrement insister sur les usagers faibles comme les PMR, les personnes à mobilité réduite, les enfants, les seniors, les femmes ou hommes avec des poussettes, les piétons et les cyclistes, et évidemment les riverains.

Je vous dis, il y a plusieurs endroits assez difficiles, regardez la chaussée de Gand, au niveau d'Osseghem, même si vous me dites que ce n'est pas un chantier communal. Les piétons, ils doivent passer sur la chaussée où on roule vraiment assez vite et où c'est très très difficile. En plus de ça, vous avez l'autre problème, vous avez des panneaux, des barrières qui sont mises, et qui s'envolent. Moi, j'ai vu un panneau assez important s'envoler sur une voiture. Alors, évidemment, à la Place communale, nous avons eu ce problème également et je ne vais pas citer tous les autres. Je pense qu'il sera important, à la veille des vacances, parce qu'on va bientôt approcher des congés du bâtiment, il serait assez important de faire un petit check-up sur le territoire de la Commune, de tous ces chantiers qui posent problème. Et là où c'est la Commune qui doit veiller à la sécurité, là, le passage est assuré. Et puis, quand ce n'est pas la Commune, que la Commune puisse agir, soit pour prendre des mesures conservatoires et alors éventuellement exiger une adaptation ou réparation de la part du privé, ou de l'autre maître d'ouvrage quand il ne s'agit pas de la Commune.

Voilà ma question, et vous remercie d'avance des réponses.

M. le Président :

Quelqu'un souhaite se joindre ? Non ? Monsieur Gypers, vous avez la parole.

M. l'Echevin Gypers :

Il y a deux aspects là-dedans, l'aspect chantier, et l'aspect abords du chantier. Pour ce qui est des chantiers, ils sont suivis par un coordinateur de sécurité et de santé. Les chantiers mis en œuvre sur domaine public sont soumis à des autorisations délivrées par l'Administration communale. En ce qui concerne la circulation de tous les usagers, ils sont contrôlés régulièrement. Les rappels à l'ordre sont effectués en cas de non-respect des règles, toutefois l'Administration communale ne peut pas assurer une surveillance permanente sur les chantiers.

En ce qui concerne la signalisation, il faut savoir qu'il y a toujours un responsable de la signalisation. Je constate aussi, comme Monsieur Ikazban, que souvent les situations changent, et que des situations se dégradent autour des chantiers. C'est vrai qu'en premier lieu, c'est le rôle de la Police de signaler tout défaut de signalisation sur la voie publique. Je crois que c'est eux qui sont les mieux équipés. Donc je crois qu'il y a des responsabilités un peu partagées. En tout cas, toutes les plaintes et des remarques parvenant à l'Administration communale, sont contrôlées sur le terrain et suivies auprès des différents maîtres d'ouvrage et des entrepreneurs. Donc je crois que c'est très difficile d'avoir à chaque fois la bonne personne qui contrôle ce qui pourrait avoir changé dans la signalisation à l'extérieur du chantier. Je crois que ceux qui sont les plus adéquats, ce sont les policiers qui doivent passer régulièrement sur les chantiers, sauf évidemment si ce sont des contrôles pendant la semaine, quand les ouvriers sont sur place et qu'il y a des contrôles sur la signalisation de la part de l'Administration communale.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer de Schepen.

M. Ikazban :

Oui, merci, Monsieur le Président. J'avoue que je suis très déçu par la réponse, parce que vous avez remarqué que je n'ai pas du tout critiqué la Commune. Des chantiers, il y en a toujours eus, c'est toujours très difficile à gérer. Moi, j'attire l'attention simplement sur les problèmes de sécurité graves. Il y a des chantiers aujourd'hui qui posent des graves problèmes, je vous invite à passer à côté. Non seulement, il y a une responsabilité de la Commune, mais au-delà de ça, il y a vraiment des dangers très graves pour la population dans certains endroits. Alors, se rabattre juste sur la Police, excusez-moi, mais c'est comme si vous me disiez aujourd'hui, voilà, je suis l'Echevin des Travaux, je suis impuissant, c'est la Police. Non, cela ne suffit pas ! Alors, moi, j'ai une proposition à vous faire, parce que je ne suis pas là juste pour vous signaler le problème, éventuellement critiquer. Une proposition, Madame la Bourgmestre prend souvent comme exemple la Commune de Schaerbeek, pas toujours, mais en tout cas souvent, et j'ai constaté en tout cas qu'il y a des choses intéressantes qui se font dans cette Commune. J'ai constaté que le personnel de la Commune de Schaerbeek, tous ceux qui sont dans les rues, les gardiens et même parfois des éducateurs ont comme mission également de signaler toute anomalie, tout dégât, tout chantier dangereux, tout dépôt clandestin éventuellement, ce qui permet une intervention rapide pour éviter les accidents.

Voilà, moi, je suis déçu de la réponse, j'aimerais qu'on soit un peu plus proactif et je vous invite vraiment à suivre cette expérience intéressante, pourquoi pas ? On a beaucoup de personnel qui se balade quand même en rue. Il suffit de leur donner un petit carnet, un petit crayon, un bic, et voilà ils notent et puis ils vont remettre leur carnet dans le bureau de Gypers. Ensuite il va faire le nécessaire : avec lui, tout va s'arranger, naturellement. Merci.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban. Madame la Bourgmestre, vous avez la parole.

Mme la Bourgmestre :

Simplement, par rapport à votre suggestion de sensibiliser et de former les agents communaux, notamment ceux qui sont sur le terrain, à relever les difficultés qui se présentent sur le territoire de la Commune, je peux vous assurer qu'on y travaille et que justement, on veut former le personnel communal qui est sur le terrain. Je pense notamment aux gardiens de la paix qui peuvent être des interlocuteurs entre les autorités communales et la population. Ils pourraient prendre note de toutes les difficultés qui sont rencontrées et que vous avez signalées dans votre intervention. Mais ils pourraient aussi relever les incivilités, être un véritable point de contact avec la population. Donc je pense évidemment aux gardiens de la paix, mais je pense que tous les services communaux doivent avoir cette responsabilité, d'être attentif à ce qui se passe sur le territoire de leur Commune, dans la Commune pour laquelle ils travaillent. Donc, une de nos priorités justement est de faire en sorte que l'information remonte vers les services et que des mesures puissent être prises rapidement. Alors je pense que tous les services doivent être concernés : gardiens de la paix, Police... Chacun peut participer à cette amélioration.

M. le Président :

M. Ikazban, une brève réponse.

M. Ikazban :

Madame la Bourgmestre, vous avez été un peu plus complète que Monsieur Gypers, donc je vous remercie en tout cas de suivre le conseil de l'opposition.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. On va passer au point suivant.

2. Interpellation déposée par Madame P'tito, conseillère communale PS, relative aux licenciements à la piscine de Molenbeek.

Interpellatie ingediend door Mevrouw P'tito, gemeenteraadslid PS, betreffende de ontslagen in het zwembad van Sint-Jans-Molenbeek.

3. Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, conseiller communal FDF, au sujet du licenciement du personnel de la piscine de Molenbeek-Saint-Jean.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert, gemeenteraadslid FDF, betreffende de ontslagen van het personeel van het zwembad van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Maintenant, nous avons l'interpellation qui a été déposée par Madame Olivia P'tito, relative au licenciement du personnel de la piscine, et je propose également de joindre l'interpellation similaire qui a introduite Monsieur Vossaert. Madame P'tito, vous avez la parole.

Mme P'tito

Merci Monsieur le Président. Le 3 mai dernier, c'est par la presse que j'ai appris que 25 travailleurs de la piscine de Molenbeek seraient finalement licenciés à la fin de cette année, malgré nos précédentes discussions au sein même de ce Conseil communal, et

malgré votre volonté à leur afficher, Monsieur l'Échevin, de trouver des solutions au sein des services communaux et à travers des partenariats avec d'autres Communes, dont celle de Ganshoren, avec qui nous vous avons été plusieurs à vous suggérer alors de prendre contact. Ces personnes ne sont pas employées directement par la Commune, mais par Molenbeek Sport, l'ASBL dont vous êtes également le président, qui gère l'infrastructure, donc ces travailleurs s'inquiètent aujourd'hui – à juste titre évidemment – de leur avenir. Alors, je voudrais, dès lors, savoir plus de précisions sur ces faits, car si les préavis ont été envoyés, j'aimerais savoir à combien de travailleurs. Est-ce qu'il s'agit d'ouvriers, d'employés, donc savoir un petit peu la répartition entre les deux aussi, quels sont les profils exacts de ces travailleurs ? Je me doute qu'il doit y avoir des personnes à la fois administratives, techniciens, nettoyeurs, caissiers, maître-nageur ; mais de nouveau, j'aimerais avoir la répartition précise et combien parmi eux auront droit à un autre placement. Est-ce que cela aurait été signifié, donc au cas où les préavis sont déjà partis. Par ailleurs, dans votre interview, vous évoquez un accompagnement de la Mission locale, ce qui est évidemment positif, mais la Mission locale n'est pas du tout spécialisée dans des placements particuliers et qui n'est pas rémunérée – en tout cas pas à ce que je sache – pour le faire. Donc quels contacts est-ce qu'ils ont été pris avec Actiris qui est plus spécialisé dans ce cadre-là ? Dans votre interview toujours, vous évoquez un cadre plein au niveau communal, mais ces travailleurs ne font pas partie du personnel communal au sens strict, mais sont des contractuels de Molenbeek Sport, comme je l'ai dit au début. À ce propos, je souhaiterais savoir combien de personnes ont été engagées ou remplacées depuis décembre 2012 au sein de l'administration communale cette fois-ci, donc je voudrais revenir aussi à la question que j'ai évoquée tout à l'heure, quand on parle du hall des sports Heyvaert, est-ce qu'il n'y a pas de places-là qui pourraient se libérer pour des personnes qui risquent d'être mises à la porte à la fin de l'année.

Alors quelles mesures anticipatives ont été analysées, voire prises par vos soins afin que l'avenir de ces employeurs ne rime pas avec chômage, puisque avec votre casquette de l'échevin de l'emploi, vous évoquez un cadre plein du personnel communal, là aussi des mesures d'accompagnement pouvaient être prises, aucune autre piste n'a été envisageable dans d'autres services sportifs ou d'autres services tout court dans la Commune. Une fois que c'est du personnel administratif, il n'est pas, évidemment, obligatoire de les cantonner entre guillemets, à un service sportif. Donc je ne peux que plaider, au nom du parti socialiste, pour de la créativité, de l'ingénierie sociale en la matière, pour que l'avenir de ces travailleurs ne se rime pas avec chômage.

M. le Président :

Merci. Monsieur Vossaert, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Vossaert :

Oui, je ne vais pas revenir sur le contexte, le développement que Madame P'tito a présenté. Lors d'une précédente interpellation, lors d'un Conseil précédent, vous aviez parlé d'une série de pistes, les contacts avec l'ONEM, et il y avait aussi une possibilité de réaffectation ou de discussion entre vous et CERIA. J'aurais voulu savoir où ça en était à ce niveau-là ? Mes deux questions principales sont très simples : où en sont les négociations pour la réaffectation du personnel vers la piscine de Ganshoren, et quelles sont les mesures précises prévues dans le cadre de la cellule d'accompagnement ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert, Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter les questions qui ont été posées. Certaines réponses ont été données. Ce qui m'interpelle dans cette affaire-là, c'est que le personnel a reçu la communication sur un licenciement collectif, avant que le CA l'ait décidé. Ce n'est pas vrai, le CA s'est réuni un vendredi, j'ai voté contre cette procédure. Le CA s'est réuni, je pense, une demie heure avant que la réunion du personnel ait lieu, si je ne me trompe pas. Les gens avaient déjà reçu une lettre, et donc je me pose la question : comment le CA – qui doit prendre cette décision légalement – a été court-circuité de cette façon ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Monsieur l'Échevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Je vais d'abord commencer vite par répondre à Monsieur De Block, si vous le permettez. Donc pour reprendre un peu le déroulement des opérations, je vous rappelle qu'ici, on s'inscrit dans le cadre des licenciements qui nous obligent à mettre en œuvre la fameuse loi Renault. Il n'y a pas eu l'annonce des licenciements, il y a eu l'annonce du lancement de la procédure. Donc la loi nous impose simplement de faire une communication de ce que nous allons mettre en œuvre. Vous étiez présent et vous avez voté contre.

Je vais directement enchaîner par rapport aux autres questions qui ont été posées, notamment par Madame P'tito. Toutes les formations politiques sont représentées au conseil d'administration, donc je crois qu'il y a un problème de communication, parce que toutes les propositions et toutes les questions qui sont soulevées aujourd'hui, ont été abordées lors de ce conseil d'administration. Je vous réponds évidemment, mais c'est important de le préciser.

Donc Monsieur De Block, rassurez-vous, il n'y a pas eu de décision anticipative au conseil d'administration. C'est le conseil d'administration qui a validé le lancement de la procédure de licenciement, et vous êtes le seul à avoir voté contre, il faut le dire, malheureusement en ne donnant pas une explication rationnelle par rapport à la situation financière de l'ASBL Molenbeek Sport, donc c'est votre choix, vous l'assumez pleinement. Nous assumons votre choix et moi, j'assume le nôtre au sein du conseil de l'administration. Vous savez, nous avons hérité d'une situation où nous avons une ASBL qui gère son infrastructure, qui connaît une situation financière très difficile. Alors moi, je voudrais, avant de répondre aux questions, simplement dire très clairement que je n'accepte pas que certains se répandent dans des réseaux sociaux ou dans la presse pour essayer de récupérer ces licenciements, qui étaient des licenciements, qui ne touchent non pas 25 personnes, mais 20 personnes et indirectement 20 familles. Il n'y a pas d'autre solution, nous avons essayé toutes les possibilités pour pouvoir trouver des alternatives. En ce qui concerne par exemple la possibilité des recrutements dans la Commune, il faudrait savoir que 2 mois avant les élections, le cadre a explosé, parce qu'il y a eu des engagements - excusez-moi de l'expression, « bidons » - qui ont été faits à des fins électorales ! Cela nous empêche de transférer certains employés de Molenbeek Sport vers la Commune, et ça c'est la réalité. Alors aujourd'hui venir se répandre dans la presse pour dire que nous avons pris des mesures antisociales et mettre les gens au chômage et faire des promesses qui ne sont pas des promesses correctes, ça, je n'accepte pas ! Parce qu'on parle ici des personnes, on parle de familles, on parle des personnes qui vont se retrouver au chômage, et nous n'avons malheureusement pas le choix.

Alors, quant à la question par rapport au fait de voir si on peut les transférer dans d'autres structures que celles de Molenbeek Sport, celui qui fait cette proposition, soit il est incompetent, soit il est de mauvaise foi. Maintenir les gens à Molenbeek Sport aujourd'hui, alors que la piscine va être fermée et qu'il n'y aura plus de recettes, ça veut dire augmenter la dépense d'à peu près de 600.000 euros, et nous sommes incapables de l'assumer. Vous le savez tous, et ça, je ne peux pas l'accepter. Aujourd'hui, on récupère la souffrance des personnes qui vont être licenciées à des fins purement politiques. Nous devons tous assumer nos responsabilités. Nous sommes tous des représentants politiques dans le conseil d'administration et il y a la viabilité, et moi j'assume, je n'ai pas de problème. Ça me fait mal au cœur de me présenter devant les 40 employés pour leur annoncer que nous avons lancé les licenciements, malheureusement, sur de la loi Renault. Vous croyez que j'ai été avec une fleur entre les dents pour leur annoncer avec plaisir le licenciement de ces gens-là ? Bien évidemment que non. Notre responsabilité est de mettre tout en œuvre pour pouvoir en sauver un maximum. Et nous avons mis en œuvre tout ce qu'il faut, nous avons contacté l'ONEM pour essayer de bénéficier du chômage économique. Malheureusement, nous ne remplissons pas les conditions. Nous avons pris des contacts avec la Commune de Ganshoren, et là il y a des pistes qui s'ouvrent. Il y aura quelques travailleurs de Molenbeek Sport qui seront transférés vers la piscine de Ganshoren. Nous avons préparé la mise en place d'une cellule d'accompagnement à la Mission locale, et c'est vrai qu'Actiris a un rôle à jouer. La Mission locale est chargée de mettre en œuvre justement ce qu'il faut pour pouvoir offrir le meilleur accompagnement aux personnes qui seront licenciées. Et ne croyez pas que c'est de vive joie que nous annonçons aux gens qu'ils seront licenciés et que nous allons rester les bras croisés. Nous allons mettre tout en œuvre pour pouvoir les aider.

De plus, certains ont mis en doute l'engagement public, que ce soit lors du conseil d'administration, que ce soit lors de la réunion des travailleurs. Aussi, lorsque j'ai été interrogé par les médias, pour les personnes qui ne retrouveront pas de travail, lorsque nous allons rouvrir la piscine de Molenbeek dans 18-24 mois, ils seront prioritaires pour les recrutements. Que ce soit clair ! Que ce soit acté dans le procès-verbal de ce Conseil communal ! Et ça, c'est un point d'honneur que je me suis imposé au sein du conseil d'administration.

Alors, aux questions qui sont posées par rapport aux profils des personnes qui seront licenciées : les maîtres-nageurs représentent huit postes, les employés de la caisse trois personnes, les surveillants trois personnes et les techniciennes de surface neuf travailleuses.

Au sujet de la question des out-placements, en effet, la loi concernant les licenciements collectifs nous impose de donner 6 mois de préavis, payés mais non prestés pour les personnes de plus de 45 ans et 3 mois pour les moins de 45 ans, pour leur permettre de suivre la procédure des out-placements. Donc, tous les travailleurs licenciés auront droit à un out-placement, et ça c'est la législation Renault qui l'impose. Dès lors, tous les ouvriers n'auront leurs préavis qu'au moment même de la fermeture, donc nous avons annoncé à la presse que cela est reporté au mois de novembre, décembre. Bien évidemment, c'est une bonne chose pour les écoles, pour les clubs, et bien évidemment pour les travailleurs. Sinon on ne pourra pas exploiter la piscine jusqu'à la fermeture. Toutes les personnes entrant dans la procédure de licenciement collectif ont droit à l'out-placement. Six mois pour les plus de 45 ans, et trois mois pour les moins de 45 ans. Évidemment, cela leur sera signifié dans la prochaine réunion plénière avec le personnel qui sera à définir, mais qui s'inscrit dans le cadre de la loi Renault.

Donc, j'ai répondu à votre question concernant la cellule d'accompagnement qui sera mise en place au sein de la Mission locale pour pouvoir les accompagner. Évidemment il y aura des contacts qui vont être pris avec Actiris. Ça, vous le savez très bien ! Nous avons du personnel compétent et qualifié à la Mission locale qui va se charger d'aider un maximum de

personnes, dont certaines ont déjà été contactées par Actiris, donc c'est déjà une bonne nouvelle.

Quand je parle du cadre plein, je parle évidemment du cadre communal. C'est le journaliste probablement qui a mal interprété et mal compris mon propos. La Commune, malheureusement, au jour d'aujourd'hui, n'a pas la possibilité d'intégrer les travailleurs qui viennent de Molenbeek Sport. Nous sommes en surnombre par rapport au cadre initial. Je le répète, et je l'assume pleinement, il y a eu des engagements excessifs à 2-3 mois des élections, ce qui fait qu'aujourd'hui, par rapport au profil des travailleurs de Molenbeek Sport, nous sommes incapables de pouvoir les transférer.

Alors, concernant votre dernière question sur les mesures anticipatives qui ont été analysées etcétera, j'ai répondu à ce qui est mis en œuvre pour aider un maximum de travailleurs en ce qui concerne la Mission locale, mais aussi des contacts avec la Commune de Ganshoren. Evidemment, en dernier ressort pour les travailleurs qui n'auront malheureusement pas la chance de retrouver un autre travail, on s'engage à les engager lors de la réouverture de la piscine.

Alors, Monsieur Vossaert, vous me posez la question sur les contacts avec le CERIA. J'ai expliqué précédemment, les contacts avec le CERIA concernent évidemment l'accès à cette piscine anderlechtoise pour les clubs qui occupent notre piscine au jour d'aujourd'hui, donc c'était entre autres avec le club de plongée et le club de natation principalement.

Je pense avoir fait le tour des différentes questions.

Pour les contacts avec CERIA, pour l'instant, il faut savoir qu'on essaye d'obtenir l'ouverture du dimanche, parce que c'est la seule possibilité. Les autres créneaux horaires sont pleins, donc les contacts ont été – entre guillemets – gelés, à cause de la fermeture de la piscine pendant 6 mois. On a étudié la question de savoir comment mettre le personnel de Molenbeek Sport à disposition de la piscine du CERIA, et là il y a des questions d'ordre juridiques pour voir comment on y arrive, à savoir que le CERIA dépend de la COCOF, et donc pas de la Commune d'Anderlecht. Donc il y a des tractations qui doivent encore avoir lieu pour voir dans quelle mesure est-il possible de nous, Molenbeek Sport, mettre du personnel à la disposition de la piscine du CERIA pour permettre l'accessibilité de celle-ci le dimanche.

Alors Madame P'tito, vous avez fait une proposition qui n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd, pour pouvoir ouvrir, par exemple le Hall Heyvaert le dimanche. Mais le problème reste le même, sur le plan de la charge financière, ce sont des gens qu'il faudra évidemment payer. Mais le problème, ce sont les recettes, des sous qui rentrent. Si vous avez des clubs privés, évidemment. Mais nous avons pas mal de petits clubs qui paient le prix minimum, qui ne couvrira pas la charge du personnel. Soyons clairs, vous avez géré des structures, vous savez très bien que, lorsqu'on veut assumer une gestion saine d'une structure, il faut pouvoir maintenir un équilibre entre les entrées et les sorties, et ici, malheureusement, ce ne sera pas possible.

Voilà, je pense avoir répondu à toutes les questions. Je ne sais pas s'il y en a encore.

M. le Président :

Je vais commencer par donner la parole à Monsieur Vossaert, puisque Madame P'tito avait commencé là tout de suite. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Je vous remercie. Donc, j'entends que vous allez encore continuer et que vous avez déjà épuisé une série d'initiatives pour faire en sorte que le personnel retrouve un emploi. J'ai compris qu'il y avait quelques difficultés, même juridiques, dans les négociations. J'espère que vous allez trouver des solutions rapidement, au moins après décembre.

Maintenant, juste une chose : quand vous affirmez qu'au sein du conseil d'administration de l'ASBL Molenbeek Sport, toutes les formations politiques ont participé à cette décision, là, je m'inscris en faux ! Clairement, je n'y participe pas, je ne comprends toujours pas pourquoi je ne suis pas représenté au sein de ce conseil d'administration. Donc je ne me sens pas lié par les décisions qui y ont été prises, j'aimerais bien que vous puissiez le reconnaître aussi. Voilà, merci.

Mme P'tito :

Je remercie l'Echevin pour sa réponse. Donc on y voit en tout cas un peu plus clair, les préavis ne seront envoyés qu'en décembre. La procédure est lancée, mais donc des pistes sont encore possibles d'ici-là. Ça, je trouve que c'est l'essentiel. Ce que je propose, c'est de revenir sur la question vers le mois d'octobre pour un peu refaire le point juste avant l'envoi des préavis, en espérant que d'ici-là, effectivement, des pistes soient trouvées par rapport à ces travailleurs. Je regrette un peu que vous vous soyez emballés au début. Je trouve que les questions étaient tout à fait modérées. Moi, je ne récupère aucune souffrance, je n'ai jamais cru non plus que c'était de gaieté de cœur que les choses se sont passées.

Quant aux insinuations, c'est vrai que je n'aime pas : soit il y a des faits, et voilà, on y va. Donc par rapport aux engagements excessifs juste avant les élections etcétéra, moi, j'avais posé une seule question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, à savoir combien de personnes ont été engagées ou remplacées depuis le mois de décembre 2012 au sein de l'Administration.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je peux vous dire qu'il n'y en a eu quasi pas, à part quelques personnes de niveau A, 2 ou 3 personnes. Je peux demander au service des Ressources humaines de transmettre l'information.

M. le Président :

Merci Madame P'tito. L'incident est clos.

4. Interpellation déposée par Monsieur Rahali, conseiller communal SPA, au sujet de l'obscurité à la rue Ulens.

Interpellatie ingediend door Mijneer Rahali, gemeenteraadslid SPA, betreffende de duisternis Ulensstraat.

5. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à la résidence Sirenuse.

Interpellatie ingediend door Mijneer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de residentie Sirenuse.

M. le Président :

Nous passons à l'interpellation suivante, le point 66, introduite par Monsieur Rahali, au sujet de l'obscurité de la rue Ulens. Vous avez la parole, Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Ja, dank u Mijnheer de Voorzitter. Ja, Mevrouw de Burgemeester en Mijnheer de Schepen, geschikt voor de openbare werken, op een deel van de Ulensstraat, op de hoogte van de de Ribaucourtstraat en van de Vandenboogaerdestraat, staat al sinds lange weken zonder licht, dus totaal in het donker. De bewoners hebben al contact genomen met de diensten van de Gemeente, maar die laatste hebben die gewezen naar de diensten in de Opzichterstraat nummer 63-65. Die laatste hebben ook beweerd dat de situatie ging in orde komen in een paar dagen, dus ik zou graag een willen weten of uw diensten op de hoogte zijn wat betreft dit probleem, als dit het geval is, hoe wordt het dan verklaard dat zo'n probleem zo lang duurt, dat er eigenlijk nog geen oplossing is, heeft u eventueel een datum waarop het kan hersteld worden? We weten dat een straat in het donker natuurlijk erg gevaarlijk kan zijn voor verschillende redenen. De bewoners hebben ook beweerd dat ook op het gebied van de netheid, is er geen dienst geweest de laatste weken die er wat gedaan heeft.

Voilà, dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Rahali. Mijnheer de Schepen, u heeft het woord.

M. de Schepen Gypers :

Ja, Mijnheer Rahali. Het is eigenlijk wel een probleem dat u waarschijnlijk wel kent; dat er een algemeen probleem was van Sibelga, van verlichting de laatste tijd. Daar kwam effectief bij dat er een probleem was dat gesignaleerd is aan de dienst en dus sinds verleden vrijdag, denk ik, is dat opgelost. Dat is wat de dienst mij communiceert. Natuurlijk is het zo dat de gemeentelijke diensten 's nachts niet rondlopen, het is ook zo dat de verantwoordelijke Sibelga is, niet de Gemeente, het is dus niet de Gemeente die verantwoordelijk is voor het licht, of het brandt of niet brandt. De bewoners kunnen dus rechtstreeks naar Sibelga bellen, er is ook een site waar je dat op kan communiceren, dat gaat heel vlug, dat is wat wij ook doen. Dus vanaf het moment dat wij dat weten, bellen we dat door en dan vragen we het. Er zijn natuurlijk ook een aantal kleine problemen van vandalisme, soms wat grotere, en dat gaat over het ganse grondgebied van het Brussels Gewest, en nu is Sibelga eigenlijk bezig met het ingraven van alle verdeelkasten, om die problematiek te vermijden. Dat ingraven van de verdeelkasten kan niet zomaar in één keer gaan, omdat het gespreid is over een groot grondgebied, en het gebeurt dus stelselmatig, dus telkens er iets geconstateerd wordt, vragen wij van die gewoon in te graven, zodat het probleem zich niet meer hersteld.

Betreffende de reinheid: de Ulensstraat wordt gereinigd zoals alle andere straten, natuurlijk zijn er veel straten die gebukt gaan onder mensen die gewoon het vuil op straten dumpen, die helemaal niet respectueus zijn voor het openbaar domein, en de Ulensstraat is één van die straten. Dus vanaf het moment dat ze gekuist is, is ze een beetje later al terug vuil, en dat is natuurlijk een probleem dat we niet gaan oplossen door aan de straatvegers te vragen om er alle uren te gaan kuisen. Ik denk dat dat in het algemeen moet aangepakt worden, en we hebben het daarstraks gezegd in een andere interpellatie, het is dus de bedoeling dat iedere ambtenaar, dus iedereen die aan de gemeente werkzaam is, eigenlijk de Gemeente vertegenwoordigt, wat hij ook is in de gemeente, en als hij effectief iets ziet, dan moet hij ingrijpen en dan moet hij communiceren met de middelen die hij heeft en dat is iets dat dit College wil opstarten. Dat gaat dan eigenlijk over iedereen de gewoon op de Gemeente werkt, maar dan vooral om de stewards, die in de straten aanwezig zijn, en de gemeenschapswachters.

Voilà, ik denk dat dat het antwoord is.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer de Schepen.

M. Rahali :

Ik ben zelf ter plaatse geweest in de Ulensstraat, ik heb gemerkt dat er niet alleen de Ulensstraat onder het donker was, maar ook grote delen van de Ribaucourtstraat en ook een deel van de Picardstraat. Dat is dus nog erger. Dat u zegt dat de Gemeente er niet verantwoordelijk voor is of niet geschikt is om dit te herstellen, dat kan ik wel begrijpen, maar wij, als Gemeente, zijn natuurlijk wel verantwoordelijk voor de veiligheid, dat is wel belangrijk, het gaat niet alleen over vandalisme of over iemand die door iemand anders wordt aangevallen, maar ook als er een put staat in het midden van de weg, kan het erg gevaarlijk zijn voor een bejaarde die daar langs gaat, bijvoorbeeld. Dat is één, en wat betreft de netheid, ik beweer niets, het is gewoon de interpellatie van de bewoners die het mij beweerd hebben. Het zijn eigenlijk mensen die erg actief zijn in de Ulensstraat, het gaat bijvoorbeeld over de verantwoordelijke van de moskee in de Ulensstraat, die mensen zijn daar dus elke dag, en ze hebben genoteerd dat er al een paar weken waarin geen één dienst van de reinheid op die plaats gewest is, niet alleen op de Ulensstraat, maar ook over de hele zone van het gedeelte de Ribaucourtstraat, de Picardstraat. Ik ben ook persoonlijk ter plaatse geweest en het was eigenlijk niet zo rein. Ik kan ook niet beweren of die situatie pas gebeurd is of niet, dat kan ik niet zeggen, maar wat betreft het geval van licht, dat is jammer genoeg wel nog altijd het geval.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali. Ik stel voor om terug een beetje voort te gaan in de dagorde. Pour reprendre les interpellations concernant les Sirenuse qui ont été introduites par Monsieur Ikazban et Monsieur Berckmans qu'on prévoyait de joindre, et donc je passe la parole à Monsieur Ikazban.

M. Vossaert :

Est-ce que je peux m'y joindre?

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas être très long de toute façon. Nous avons tous reçu des nombreux courriers et des mails de Monsieur Aimé Bille. Personnage bien connu dans cette Commune, le président du Conseil de la copropriété de la résidence Sirenuse, boulevard Edmond Machtens 186. J'ai reçu tous ses mails, j'ai commencé à les lire, et je me suis un petit peu intéressé à l'urbanisme. Je n'étais pas l'Echevin de l'urbanisme avant, donc ce n'était pas mon bac à sable, mais néanmoins, je me pose la question pour savoir si quelqu'un s'est donné la peine de démêler ce truc juridico-urbanistique. Alors, sans vouloir retracer ici l'historique de ce problème, je rappelle qu'il y a deux problèmes en fait : il y a le problème de cette barrière bloquant soi-disant l'accès d'une servitude, donnant accès au parc. C'est un PPAS qui est prévu dans le plans des années 80, je pense, mais donc il n'y a pas de parc. Il me paraît qu'il ne faut pas une servitude à ce niveau-là. Et si on se penche en avant un peu plus sur la photographie, ou si on fait comme moi et qu'on se rend sur place, on saisit très vite qu'en réalité, cette barrière, cette malheureuse barrière, n'obstrue en aucun cas le passage, et de toute évidence, elle n'aboutit nulle part. Et le surréalisme ne s'arrête pas du tout là, puisque les lettres envoyées par Monsieur Bille sont contradictoires : un courrier qui évoque le blocage par la barrière, un autre courrier qui suggère de laisser tout

en état, et j'en passe... Parce que je ne veux pas faire l'historique, mais en réalité, il y a eu plusieurs courriers différents, donc je veux savoir. Parce que l'ancien Echevin, Dominique Bastenier, dont j'apprécie le travail, est-ce qu'il a ordonné qu'on enlève cette barrière et qu'on réutilise la servitude ? Ensuite, avant les élections, certains membres de la majorité du même parti que Monsieur Bastenier, ont envoyé un courrier à Monsieur Bille pour lui dire: « ne vous inquiétez pas, on va arranger ça, pas de problème, ce n'est pas important ». Et puis, il n'y a pas très longtemps, en votre absence, Madame la Bourgmestre, il nous a adressé un courrier pour dire que finalement, il fallait laisser la barrière, que ce n'est pas la peine d'aménager le chemin de la servitude. Donc on nage vraiment en plein surréalisme, et j'ai aussi vu ces échanges de mails courageux d'Olivier Mahy, mais je ne peux pas lui en vouloir, parce que lui, il débarque là-dedans. C'est un nouvel acteur dans ce feuilleton, mais simplement, est-ce que vous ne pensez pas qu'il est temps d'accorder vos violons et de prendre une fois pour toutes les décisions cohérentes par rapport à cette barrière ? Parce que franchement, j'ai été sur place, elle ne gêne pas du tout le passage, et elle ne donne accès à aucun parc. Donc c'est une curiosité molenbeekoise.

Et toujours dans ce dossier, je suis donc assez curieux et je m'interroge sur la décision que la Commune envisage de prendre concernant le 9ème étage de cet immeuble ? Le 9ème étage qui devait être en réalité l'étage 8+T, donc un étage technique, nullement prévu au départ dans le projet immobilier. Donc je m'explique, au départ, vous avez un permis d'urbanisme qui prévoit d'autoriser la construction d'un immeuble de 8 étages, avec ce qu'on appelle un étage technique. Un étage technique, en principe, ce n'est pas pour le logement, et d'ailleurs, l'agglomération prévoit qu'un ascenseur ne peut pas donner accès à cet étage technique. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, non seulement l'ascenseur va jusque-là, il y a même un bouton 9ème étage, mais en plus, dans cet étage technique, ce sont des appartements, ce sont des penthouses qui ont été achetés, etcétera. Donc moi, je m'interroge sur ce qui va se passer, est-ce que cet immeuble était régulier ou non ? Je ne jette la balle à personne hein, je m'interroge simplement ce qu'elle va faire, la Commune ? Est-ce qu'on va venir avec une amende? Monsieur Mahy l'a suggéré dans un mail, est-ce qu'il y aura une amende à un moment donné qui va être réclamée? Est-ce que la régularisation va devoir se faire? Ou est-ce qu'on va aller jusqu'à demander de démolir cet étage? Si c'est le cas, quelle que soit la solution, quid de conséquences sur les autres immeubles autour qui ont un 8+T, mais en réalité 9 ? Parce que ça aussi, ça pose un petit problème, donc il y a un problème d'urbanisme d'un côté, mais aussi un problème d'équité au niveau des Molenbeekoïses, des Molenbeekoïses, face à l'urbanisme. Et ça, c'est aussi une question qui me préoccupe beaucoup !

Enfin, je terminerai là-dessus pour ne pas être plus long, parce que franchement, c'est un dossier qui est vraiment passionnant, intéressant, mais j'ai envie de faire une dernière remarque par rapport à l'amende : je suis un peu surpris, j'ai lu quelque part, je ne sais plus si c'était dans un mail ou dans un courrier, qu'on envisageait éventuellement, que la Commune dresse une amende importante aux propriétaires des appartements, à charge des propriétaires de se retourner vers le prometteur. Je trouve que ce n'est pas logique, s'il faut établir une amende, c'est au promoteur ! C'est lui qui a construit, d'ailleurs, excusez-moi, Monsieur Vermeulen, mais c'est aussi le boulot d'un notaire, pas vous, mais vous êtes d'accord avec moi, c'est le boulot d'un notaire de veiller sur ces éléments. Justement, il n'y a pas que la Commune qui est responsable, je ne suis pas d'accord qu'on renvoie la balle toujours à la Commune ou à l'ancien Echevin de l'Urbanisme.

Voilà, donc c'est un dossier qui est d'un côté marrant, mais qui n'est pas si marrant que ça, puisque les conséquences pourraient être assez graves dans le quartier et pour des raisons urbanistiques.

Voilà, je ne voulais pas être plus long, Monsieur le Président, j'attends les réponses avec impatience.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter. Ik zal proberen ook kort te zijn, iets korter dan de tekst die ik geschreven heb. Dus in het kort: waar gaat het over? Ik ben ook ter plaatse geweest, ik heb ook de barrière gezien, ik heb ook de verschillende verdiepingen gezien. Dus er is een bouwvergunning afgeleverd, zoals onze college het al heeft gezegd, en er is blijkbaar aanvankelijk een verdieping bij met appartementen, blijkbaar heeft Mijnheer Mahy gezegd dat de eigenaars riskeren een boete te krijgen van enkele tienduizenden euro's. Dus de concrete vragen die ik stel: ten eerste, heeft de Gemeente, dus het College van de Burgemeester en Schepenen die de bouwvergunning heeft afgeleverd, ook controle uitgevoerd over hoe het aanvankelijk gebouwd is geweest volgens de bouwvergunning? Behoort dat tot de taken? Als die controles zijn uitgevoerd, wat staat er in de verslagen van die controles? Dan een andere vraag: effectief omdat niet alleen de Gemeente in het geding is bij manier van spreken, krijgt de Gemeente informatie van de andere diensten, bijvoorbeeld de brandweer of andere daartoe gevestigde of gemachtigde personen, ambtenaren beter, van het Gewest bijvoorbeeld of de instrumenterende notaris, ik denk dat die inderdaad ook een verantwoordelijkheid heeft.

Dan in verband met de boete, ik onderschrijf wat mijn voorganger heeft gezegd, dus het lijkt me niet logisch dat de huidige eigenaars moeten opdraaien voor die boete, het lijkt me ook normaal dat de promotor of bouwheer daarvoor verantwoordelijk zou moeten zijn. Dan wil ik ook nog weten, er is verklaard door de schepenen dat het dossier wordt bestudeerd, maar was het niet voorbarig om nu al over die boete te spreken, omdat het dossier nog niet ten gronde was bekeken? En dan tenslotte, ook nog steeds volgens het artikel in "La Capitale", zou in de loop van de maand mei een beslissing worden genomen. Is die beslissing al genomen? Zo ja, wat is de inhoud daarvan? Zo nee, wanneer wordt de beslissing genomen? Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Après aussi avoir reçu ces différents courriels de la part de Monsieur Bille qui représente la copropriété de la résidence Sirenuse. J'avoue que je ne pensais pas devoir me joindre à une série d'interpellations, parce que je pensais que le problème aurait été réglé depuis longtemps par rapport à cette barrière. Il y a une injonction, mais il y a un nouvel Echevin qui a rencontré la personne. Donc je me joins aux différentes questions qui ont été posées. Je pense que, dans ce dossier, peu importe qui prendra la décision, mais je pense qu'il est temps de mettre un terme à cet imbroglio. Je pense qu'ici vous avez l'occasion d'avoir eu un bel historique, Monsieur l'Echevin de ce qui s'est passé dans le passé. Maintenant, vous êtes en place et vous avez la capacité de prendre les décisions. Maintenant, au niveau de la forme, c'est vrai que parler directement d'une amende, c'est dans la presse, c'est bien indiqué dans l'article qu'il y aurait des frais à charge de la copropriété. Maintenant, pouvez-vous me dire si la copropriété doit retirer cette barrière, oui ou non? Et deuxième chose, quelles seront les procédures à suivre par rapport à la non-conformité de l'immeuble? Et donc ma question supplémentaire par rapport à ça: est-ce que vos services de l'Urbanisme ont déjà réagi dans ce sens? Est-ce qu'ils ont déjà réalisé une visite, etcétera? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Alors, c'est une des joyeusetés de l'Urbanisme, on doit gérer effectivement des projets qui ont été menés avant, parce que des projets de l'Urbanisme durent très longtemps, donc parfois on reprend certains dossiers et celui-là en fait partie.

Question servitude, il faut savoir qu'il y a un PPAS, un plan particulier d'affectation du sol qui existe. Il a été créé, comme l'a dit Monsieur Ikazban, en 1981, c'est le PPAS 6D, qui prévoit une servitude de passage et il prévoit également, entre autres, un parc. Le parc public n'a jamais été aménagé, mais il existe, il existe sous forme sauvage, il existe d'une manière administrative, mais il existe. Ça, c'est une réalité. En ce qui concerne la servitude et les nombreux courriers qui se sont échangés, il y a eu un premier courrier adressé à l'ancien Echevin qui demande l'aménagement d'une manière plus ou moins carrossable de la servitude. J'ai rencontré Monsieur Bille, et il paraissait tout à fait normal de ne pas devoir demander un aménagement de cette servitude, un simple entretien suffisait, une tonde de gazon suffisait, et une ouverture. Alors on avait parlé d'enlèvement ou d'ouverture simplement de la grille, un courrier avait suggéré l'enlèvement. Il apparaît bien clair que l'ouverture suffisait largement pour laisser le passage, alors le PPAS 6D qui était en cours de modification depuis 2007, a été stoppé vers 2011, et donc cette servitude prendra toutes ses valeurs le jour où le parc sera effectivement totalement aménagé.

Si on parle de quelque chose qui est déjà un peu plus sérieux, c'est à dire des infractions. Ce qui est chose étrange, c'est que c'est bien la première fois, je crois dans l'histoire, qu'un propriétaire vient sonner à la porte d'une Commune pour demander : « dites, venez chez moi, j'ai plein d'infractions ». Et donc, ici, c'est vrai que la première fois que j'ai entendu ça, j'ai dû comprendre le dossier et comprendre la logique. Et donc, il me semblait qu'il fallait agir. J'ai rencontré Monsieur Bille sur la servitude, mais pas sur le cas qui nous concerne maintenant. Alors effectivement, il est paru tout à fait nécessaire de faire une visite. Cette visite s'est passée hier avec le service de l'Urbanisme et en accord avec Monsieur Bille, il était là d'ailleurs. C'était un rendez-vous que le service d'Urbanisme et Monsieur Bille ont pris. Ça s'est passé hier en fin de matinée.

Les premières conclusions, c'est qu'effectivement, il y a un 8ème étage, plus un étage technique. Mais effectivement, le PPAS 6D prévoit que des étages 8+1 existent et que ces étages techniques peuvent accueillir du logement. Donc de ce côté-là, le 8 + 1 logement, c'est inscrit dans le PPAS, en vertu de l'article 1 du PPAS 6D en vigueur. Ces étages peuvent être aménagés en logements, ce qui a été fait au sein de ce permis d'urbanisme en 2003. Donc, l'infraction ne se situe pas au niveau de l'étage technique. Apparemment, l'infraction se situerait plutôt au niveau de l'accès à ces étages, c'est à dire qu'effectivement, l'ascenseur irait trop haut. Bizarrement, on se disait que les étages doivent être tous desservis par l'ascenseur, mais non, il y a des prescriptions qui sont comme ça, ce qui fait que les étages techniques ne peuvent pas être desservis pas un ascenseur, ça c'est une réalité.

Grosso modo, il y a une deuxième infraction qui n'est pas liée au PPAS en tant que telle, mais qui est plutôt liée aux certains propriétaires au rez-de-chaussée. Certains bureaux du rez-de-chaussée sont affectés à du logement. C'est une chose qu'il va falloir que j'étudie en profondeur, mais en tout cas, le Collège a vraiment pour volonté de résoudre absolument ce problème. On ne désire pas que les propriétaires pâtissent de cette situation, parce que si on suit les règles du CoBAT, ce n'est pas moi qui le dit, c'est que tout acheteur, achète non seulement le bien, mais aussi les infractions qui vont avec. Donc c'est quelque chose qui est

vraiment dommageable, on ne souhaite pas qu'on en arrive là, et donc, j'attends d'ici début de la semaine prochaine, les conclusions en détail du service d'Urbanisme, donc des inspections qui ont été faites sur place.

Pour revenir à certaines choses, je n'ai jamais parlé d'amendes de 10.000 euros et de dizaines de milliers d'euros. J'ai simplement dit que ce genre de situations pouvait impliquer des frais, des frais de justice, de frais des mises en état. Je voulais bien comprendre la démarche du demandeur, mais je n'ai jamais parlé d'amende en ce sens. Il n'existe pas un 10ème étage, comme l'a suggéré Monsieur Berckmans, donc il n'y a pas de 10ème étage à Sirenuse, je tenais quand même à le dire.

Au sujet des contrôles, toujours selon le CoBAT, il revient à tout détenteur d'un permis d'urbanisme, d'effectuer tous les travaux en conformité avec son permis. Ça paraît tout à fait évident et donc les fonctionnaires communaux peuvent, ils ne doivent pas, mais ils peuvent intervenir en cas de prises de connaissance d'une infraction. Ce que j'ai fait, donc j'ai été mis au courant de ceci, et j'ai proposé une visite sur place. Donc, en termes de contrôles, Monsieur Berckmans me posait la question de savoir, si on recevait des informations des autres partenaires ou des acteurs en matière d'urbanisme? Alors, en ce qui concerne les contacts avec d'autres sources potentielles de contrôle, quand la Région effectue des visites, et bien effectivement, on est mis au courant, mais elles sont extrêmement rares, c'est une réalité. En tout cas, nous n'avons aucun autre renseignement ou rapport du Siamu ou des coordinateurs de sécurité ou des notaires. S'il y a une infraction, on ne le sait pas. Ce ne sont pas en tout cas ces acteurs-là qui peuvent nous donner ces informations et donc, voilà, moi j'attends les détails de l'inspection et nous essayerons de trouver une solution, parce que je crois que tout le monde a intérêt à trouver une solution dans cette affaire, certainement les propriétaires. La Commune ne souhaite pas pénaliser, même si ce n'est pas de son fait, mais elle ne souhaite pas pénaliser les propriétaires.

Voilà, j'espère avoir répondu à toutes les questions.

M. Ikazban :

Merci. Je voudrais remercier Monsieur Mahy pour ses réponses assez complètes. J'entends biens que d'abord, en ce qui concerne la servitude, elle est inutile en fait. Il faut la préserver, mais en tout cas, elle est inutile, parce qu'elle ne donne pas aujourd'hui, pour l'instant, accès à un parc quelconque. Néanmoins, concernant votre réponse par rapport au bâtiment en lui-même, 8+1, donc effectivement, il est possible de mettre du logement dans l'étage technique. Il est possible, mais ce n'est pas fait pour du logement. D'ailleurs, dans beaucoup de bâtiments, l'immeuble prévoit une conciergerie. Le problème, c'est qu'ici, 90% de la superficie de cet étage technique est du logement, et c'est là qu'il y a le problème. Ces 90% ne sont vraiment pas logiques et, vous l'avez bien dit, il y a le problème de l'accès avec l'ascenseur à ce 9ème étage, ce qui est en réalité vraiment un 9ème étage. Je pense que tout le monde a intérêt à atterrir le plus vite possible, mais j'attire quand même votre attention sur la manière dont on va atterrir, parce que je pense qu'il y aura des conséquences, ça fera même jurisprudence, au niveau de l'urbanisme. Il y a toujours le problème d'équité, donc des demandeurs plus modestes qui viennent parfois et à qui on demande de démolir une annexe qu'ils ont construite quelque part ailleurs à Molenbeek. Mais là, vous avez un peu rectifié le tir, le fait que s'il y a une amende, ce n'est pas au propriétaire qu'il faudra s'adresser directement, mais au promoteur. Ce n'est pas parce qu'on est en face d'IFC, on ne va pas mettre une amende à ce promoteur privé qui fait de la spéculation et qui est en pleine discussion avec la Commune, en pleine négociation pour plein d'autres choses, plein d'autres dossiers. Donc à un moment donné, la Commune se retrouve dans une drôle de situation où elle est juge et partie et où elle doit prendre des responsabilités par rapport à une éventuelle amende. Là, je reste prudent, mais effectivement, je vous remercie de votre

réponse, et je pense que c'est un dossier très délicat, et l'atterrissage va être important, parce qu'il va déterminer la suite des opérations. Je vous remercie.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Als ik het goed begrepen heb, Mijnheer de schepen, is het dus niet de bedoeling om een boete op te leggen. Dat is al een zekere geruststelling. Ik ben akkoord, het gaat over privé eigenaars, ze hebben dat appartement ieder individueel gekocht met alle kwaliteiten en gebreken, maar dat is de juridische situatie, maar er moet ook een zekere billijkheid zijn, dus ik hoop dat het dossier spoedig in die zin kan opgelost worden. Dank u.

6. Interpellation déposée par Monsieur Rahali, conseiller communal SPA, au sujet de la rue Mexico, terrain situé entre le numéro 9-16.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, gemeenteraadslid SPA, betreffende Mexicostraat, grond gelegen tussen nr. 9-16.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. We gaan dan terug verder met het punt 67... On passe à l'interpellation déposée par Monsieur Hassan Rahali au sujet de la rue Mexico, terrain situé entre les numéros 9 et 16.

Monsieur Rahali, vous avez la parole.

M. Rahali :

Merci. Alors effectivement, à la rue Mexico, le terrain qui est situé entre le numéro 9 et le numéro 16, on sait depuis longtemps qu'il y a un dépôt clandestin en permanence. Je dis en permanence, parce que j'en suis personnellement témoin, j'ai ma fenêtre qui donne sur le terrain. Donc la nuit, je dors en général, et ça se passe la nuit, et je n'aimerais pas faire la Police. Il s'agit de personnes malhonnêtes et d'autres qui ignorent tout à fait les lois et qui ignorent qu'il y a des services qui sont gratuits qui sont mis à la disposition des citoyens, mais il faudrait parfois voir éventuellement si la Commune pouvait envoyer un toutes boîtes.

Alors effectivement, il n'y a pas que la rue du Mexico, et ce coin plus précisément, qui connaît ce genre de problème. Il suffit de faire le tour, que ce soit sur le boulevard Léopold II ou la rue Picard, ou il y avait des citoyens qui voulaient faire une interpellation par rapport à la rue Vandenpeereboom, même l'église sur la place Saint-Jean-Baptiste n'est pas épargnée. Je veux quand même revenir sur la rue du Mexico d'une manière plus particulière. En tout cas aujourd'hui, je suis satisfait que ce soit devenu la propriété de la Commune : il y a une crèche néerlandophone, et ils vont certainement valoriser ce coin et ce quartier précisément. Et justement, je voulais avoir par rapport à ce projet en l'occurrence, un peu plus de précisions, à savoir le timing. Quand est-ce que ce projet va naître, donc le début des travaux ? Effectivement, des gens malhonnêtes ou d'autres malveillants, s'amusent à venir déposer leurs débris devant ce terrain. Et les habitants me signalent aussi un problème aussi grave, si pas plus grave, que le terrain en question est infesté des rats. Et ça c'est terrible, les rats ne restent pas dans ce terrain bien sûr, ils voyagent, ils vont dans les caves, etcétera. Donc vous voyez un peu ce que ça peut engendrer comme problèmes. C'est vraiment très très grave. Alors non seulement, il y a ce problème de rats, il faut certainement que les services compétents fassent le nécessaire par rapport à ça. Cette interpellation, je

l'ai depuis longtemps, mais je n'étais pas encore Conseiller communal. La seule chose que je pouvais leur dire, c'était: « écoutez, on pourra faire une pétition ou bien aller toquer auprès de la Commune ». Aujourd'hui, je peux en tout cas porter leur voix ici. Ça c'est par rapport aux rats.

Alors, par rapport à l'état du mur, ça aussi, c'est un problème très grave : le mur présente réellement des traces de corrosion. Il s'agit du mur qui délimite le terrain, présente des problèmes de corrosion assez, je dirais, explicites. En plus, les pierres bleues sur le mur sont totalement décalées, ce qui veut dire qu'à n'importe quel moment, ces pierres peuvent se retrouver sur le trottoir, et là c'est réellement un vrai danger pour les passants. Si jamais ces pierres bleues tombent, j'espère qu'elles tomberont sur les débris ou sur des rats. Par rapport à la réparation de ce mur, qui est aussi assez urgente, est-ce qu'il y a un délai prévu? Est-ce qu'elle est prévue dans un délai assez raisonnable ? Il faut vraiment réparer ces pierres bleues qui sont délogées de leurs bases? Et puis, d'une manière générale, ce mur qui est dans un état général très mauvais, il est sale, et il salit l'image de cette petite rue. En attendant les travaux, est-ce qu'éventuellement, ce ne serait pas intéressant de tout simplement de le mettre en peinture. On a assez d'écoles d'artistes ici à Molenbeek, pourquoi ne pas mettre ce mur à la disposition de ces jeunes, pour qu'ils y mettent leur travaux d'artiste et probablement, ça pourrait décourager certaines personnes malveillantes à venir déposer ou dévaster leurs débris.

Voilà, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali. Mijnheer Gypers, u heeft het woord.

M. de Schepen Gypers :

La rue Mexico, de ma mémoire, j'habite le quartier depuis 25 ans, et même plus loin, je crois que j'avais 12-13 ans, j'habitais boulevard Léopold II, et j'avais un copain d'école qui habitait rue du Mexico, et il y avait déjà ce problème à ce moment-là, donc ce n'est pas nouveau ! Plusieurs actions des citoyens ont été menées dans cette rue, entre autres des opérations dans les Contrats de quartier. Dans les précédents Contrats de quartier d'ailleurs, il y a eu un contrat d'initiative, donc un premier qui a eu lieu à cet endroit-là. Et puis, il y a eu le Contrat de quartier Maritime. Maintenant, il y aura le Contrat de quartier Autour de Léopold II. Donc, en est enfin arrivés à acheter ce terrain qui, je vous le rappelle, appartenait à Monsieur Barzoti, et qui refusait toujours de le vendre. Aujourd'hui, on est arrivés à l'acheter et à faire un projet autour. Le projet prévu, c'est une crèche de 34 places avec un espace vert sécurisé et trois logements communaux passifs. Le planning, ce que vous demandez, le chantier devrait débuter début 2016, mais tout cela dépend du feu vert de Beliris et des procédures du marché public. Donc, c'est un délai qui est généralement dans des Contrats de quartier, il dépend des contraintes qu'on nous met. Donc, les services des Travaux publics ont prévu de faire un screening de ce mur, tel que vous le décrivez, et tous les éléments qui présentent des risques pour les passants, seront retirés.

Alors, l'idée que vous avez, d'utiliser ce mur en attendant pour faire quelque chose de plus agréable, de plus sympathique que ce qu'il en est aujourd'hui, je crois que c'est une très bonne idée. Ça c'est déjà fait sur d'autres chantiers, et normalement, ça ne devrait poser aucun problème. Normalement, dans des Contrats de quartier, il y a des mesures qui sont prévues pour ce genre d'initiatives.

Alors, pour ce qui est des dépôts clandestins, de nouveau, je connais ça depuis tellement longtemps. Et à chaque fois, tous les matins, à ma connaissance, c'est enlevé, et tous les soirs, c'est de nouveau plein. L'expérience que j'ai, dans mon quartier en tout cas,

c'est que comme les gens savent que la Commune enlève, et bien, on trouve que c'est l'endroit où il faut déposer. Et je constate aussi que les habitants disent aux autres: mais venez jeter ça ici, parce que demain on vient enlever. Et donc, ça devient un cercle vicieux. Maintenant, le service d'hygiène est aussi passé déjà plusieurs fois pour dératiser, donc ce n'est pas nouveau. On pourra encore le faire et les dépôts clandestins seront retirés régulièrement.

Vous savez aussi qu'il y a un programme de caméras qu'on est en train de mettre en place, des caméras non seulement à l'usage de la Police, mais aussi à l'usage des gardiens de la paix, et les images des caméras seront effectivement visionnées. La demande du Collège est que ces caméras sachent aussi reconnaître des situations, de façon à ce qu'on ne doive pas regarder 80 images tout le temps, et que des situations soient programmées dans un logiciel de façon à ce que s'il se passe quelque chose. Quoi que ce soit, tout ce qui ne correspond pas à la norme, que ça apparaisse en plein écran, même si c'est un déménagement, que ce soit un logiciel qui détermine la situation. Voilà, c'est à ça qu'on veut aller.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer de Schepen. Mijnheer Rahali, u heeft het woord, maar kort alsjeblieft.

M. Rahali :

Donc, par rapport au timing, vous dites 2016. Ok, très bien, je comprends, c'est indépendant de votre volonté. Par rapport au timing de la réparation du mur et de la remise en état du mur, c'est le plus important je pense, à savoir en tout cas que, quand vous dites qu'il y a des voisins qui disent "venez déposer vos débris ici", excusez-moi, mais moi j'habite le quartier depuis 30 ans, tous les voisins se plaignent depuis 30 ans, et nous sommes devenus vraiment fâchés de voir ce coin dans cet état. Et j'espère en tout cas que la Commune va faire très très vite le nécessaire, déjà pour remettre ce mur en état, de le peindre, à la limite en blanc, et comme je vous l'ai dit, de laisser les jeunes de le faire.

Maintenant, par rapport à ces dépôts clandestins, il est clair qu'il y a certaines personnes qui sont malveillantes et qui sont malhonnêtes et qui le font. Oui, bien sûr, ça existe, mais il y a beaucoup d'autres qui ignorent les lois et qui ne savent pas qu'il y a des services. Je dirais que ce n'est pas une idée neuve, il vaut mieux parfois copier ce qui se fait ailleurs plutôt que de mal inventer ou d'inventer, en Flandre par exemple, à chaque fois qu'il y a un nouvel arrivant dans la Commune, il reçoit un prospectus avec toutes les informations de la Commune, comme pour la sortie des poubelles etcétera. Ça, c'est dans toute la Flandre, pourquoi pas le faire dans notre Commune? Qu'à chaque fois qu'il y a un nouvel arrivant, quand il s'inscrit à la Commune, qu'il reçoive les informations, par exemple qu'il a droit à 3 m³ par an chez Bruxelles Propreté, des choses comme ça. C'est une campagne qui ne va pas coûter très cher. Le plus important, c'est, s'il vous plaît, de réparer ce mur le plus rapidement possible et de le mettre à la disposition éventuellement de l'art. Merci.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali.

7. Interpellation déposée par Monsieur Rahali, conseiller communal SPA, relative au sport.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, gemeenteraadslid SPA, betreffende de sport.

8. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, au sujet de la politique de la jeunesse et de la politique sportive, notamment concernant les mises en place de conseils communaux de la jeunesse et sportif.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende het jeugd- en sportbeleid, inzonderheid wat het oprichten van een gemeentelijke jeugdraad en een gemeentelijke sportraad betreft.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Rahali, de volgende interpellatie is terug van u, wat betreft de sport, ik zou graag vragen aan Mijnheer Berckmans om ook zijn plaats te nemen, want zijn interpellatie betreffende de sport, kan er in één keer bij betrokken worden. Dank u.

Monsieur Rahali, vous avez la parole.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président. Effectivement, je ne dois pas évoquer ici l'importance ou l'intérêt de la pratique du sport dans la vie de nos jeunes, je pense qu'il est important de jouir d'un esprit sain dans un corps sain. Le sport, d'une manière générale, est très très important et très utile, et crée le lien entre les jeunes et notre Commune, peu importe leurs classes sociales. Il joue certainement un rôle d'insertion et de cohésion de ces jeunes. Mais pour ça, il faut bien sûr avoir des infrastructures. Des infrastructures, heureusement, ici à Molenbeek, on les a et il y a une diversité de sports proposés. Mais il faut aussi les offrir à des prix abordables à nos citoyens. Alors, personnellement, je voudrais particulièrement m'intéresser à une discipline qui me tient au cœur, notamment le tennis. Je suis moi-même adepte et joueur de tennis depuis longtemps, adepte et j'étais aussi le Président d'un club sportif, et ça a joué un rôle déterminant en tout cas dans ma vie. Et surtout, le plus important, c'est de pouvoir contribuer à l'épanouissement de beaucoup de jeunes, qui ont appris à aimer ce sport. Alors effectivement, la Commune a investi pas mal dans le football, j'aime le foot, mais tout le monde n'est pas fan de football. Je précise que Monsieur l'Echevin a une autre passion, qui est aussi belle, ce sont les arts martiaux. C'est pour ça que j'aimerais poser ici quelques questions. J'aimerais avoir une topographie des activités qui se déroulent sur la Commune, que ce soient des clubs qui appartiennent à la Commune ou des clubs privés.

Ma première question serait de savoir combien de clubs de sport sont présents sur le territoire de la Commune, combien d'infrastructures sportives détient la Commune? Je serai aussi intéressé de savoir le nombre de personnes, en tout cas le nombre de membres par discipline et le nombre de jeunes aussi. Quels sont les sports et les disciplines qui se pratiquent dans notre Commune? Est-ce que vous avez une idée de ce que les jeunes paient pour la pratique du sport? Est-ce que la Commune intervient et pour combien la Commune intervient par rapport à la cotisation de ces jeunes? Surtout pour les jeunes qui sont issus d'une famille à faibles revenus? Alors, pourriez-vous également me dire combien de clubs, et ce par discipline ? Est-ce qu'il y a une marge de manœuvre pour intégrer éventuellement d'autres jeunes? Est-ce que vous pourriez me dire également quels sont les montants qui sont subsidiés ou octroyés aux différents clubs qui se trouvent dans notre Commune, qu'ils soient reconnus ou pas. Et par rapport au tennis, plus particulièrement, j'aimerais connaître le taux des terrains de tennis, je pense au club du Daring et celui du Chalet, y a-t-il une politique à développer de la part des exploitants de ces clubs ou de la part de la Commune, une volonté d'attirer plus de jeunes à la pratique d'un sport qui est, selon mes expériences, un sport extraordinaire, et surtout un sport qui est mixte, qui

accueille les deux groupes, garçons et filles. En tout cas moi, j'aimerais que ces jeunes ne vivent pas ce que moi j'ai vécu à l'époque, c'est-à-dire un sport qui était plutôt vu comme un sport élitiste et inaccessible.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de voorzitter, dus mijn vraag betreft twee aspecten, enerzijds het jeugdbeleid, anderzijds sportbeleid. Dus in verband met het jeugdbeleid, dus ging de beleidsnota van de meerderheid, die ik trouwens heb goedgekeurd, staat dat 2013 het jaar van de staatgeneraal van de jeugd wordt, ik herinner me dat het ook veel gedebatteerd is tijdens de campagne en dat er een jeugdgemeenteraad moet komen. Dus we zijn ongeveer halfweg in 2013 en in de beleidsnota staat dat er een jeugdraad zou zijn voor eind van het jaar. Dus ik zou willen vragen, ten eerste welke concreet initiatieven zijn al genomen op het vlak van de staatgeneraal. Ik heb er overal een tweet zien voorbij vliegen, dus het is ook nuttig dat de Gemeenteraadsleden en de hele bevolking hierover geïnformeerd wordt. Ten tweede, in de beleidsnota staat dat er zal een raadpleging zijn van alle actoren en verenigingen die werkt met jongeren van 12 tot 25 jaar, ik denk dat het ook belangrijk is van de jongeren of beter gezegd van de verenigingen die actief zijn met jongeren voor de leeftijd van 12 jaar te betrekken en heel wat kinderen zijn vanaf 6 jaar bij een jeugdbeweging bijvoorbeeld. En dan een derde punt, wordt er voldoende aandacht besteden aan de niet georganiseerde jeugd? Want het is zo in een Gemeente zoals Molenbeek, gelukkig zijn er veel jeugdverenigingen en sportclubs, maar degene die soms niet aan de bak komen om allerlei redenen ook op het gebied van jeugdbeleid, misschien zijn er dingen die hen interesseren maar die momenteel nog niet worden georganiseerd, dus denk ik dat het belangrijk is dat een aantal vertegenwoordigers van de niet georganiseerd jeugd ook opgenomen wordt in die toekomstige gemeentelijke jeugdraad. Dan een vierde vraag, kunnen de geïnteresseerde Gemeenteraadsleden op de hoogte gehouden worden van de evolutie van de staatgeneraal en kunnen we ook via een commissie vergadering of op een andere manier betrokken worden bij en meewerken aan de jeugdraad in opmerking? Het is niet de bedoeling om dit te politiseren, zeker niet, maar ik denk dat mensen met ervaring, ik heb zelf in een jeugdraad gezeten voor ik naar Brussel komen wonen, ik denk al degen die geïnteresseerde zijn kunnen daar hun inbreng doen.

Wat het sportbeleid betreft, ik denk niet dat er voorzien is om een sportraad op te richten, als dat niet opportunist, vraag ik me af omdat het zoveel sportclubs zijn, dat gaat niet alleen over het loutere sportieve, dat gaat ook over sociale aspecten. Daarom vraag ik me af dat het niet interessant is om de jeugdclubs en jeugdverenigingen die met jongeren werken te betrekken bij de toekomstige jeugdraad. Dank u.

M. de Voorzitter :

Bedankt Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, si vous permettez, à cette heure j'aurais une proposition à faire à Monsieur Rahali : vous avez, dans le cadre de votre interpellation, posé une série de questions très précises qui nécessiteraient trois quarts d'heure de réponse, par rapport au nombre de clubs, par rapport aux tranches d'âge qui fréquentent ces clubs sportifs, des prix des cotisations, etc. Est-ce que je peux vous proposer éventuellement de transformer votre

interpellation en question écrite ? Je pourrais alors vous envoyer toutes les données que j'ai récoltées afin que vous ayez l'information la plus complète.

M. Rahali :

Il n'y a pas de souci, mais je voudrais juste avoir, concernant les clubs de tennis, des éléments précis.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous me donnez presque envie de jouer. A Molenbeek, nous avons identifié trois clubs de tennis : le Royal Daring Club, le Tennis Club Le Chalet et de Tennis School Sport en Speel VZW. Y a-t-il une politique pour développer de la part de ces exploitants ou de la part de ces communautés pour attirer les jeunes à pratiquer ce sport extraordinaire, complet? La réponse est la suivante : le service des Sports ne possède pas le projet sportif de ces clubs ou de ces associations. Nous ignorons quel est leurs stratégies, la façon dont ils souhaitent attirer le public. Le service des Sports s'engage en faveur de la promotion des activités physiques et sportives pour tous, sans discrimination en termes de pratiquants ou en matière de discipline sportive. Nous encourageons évidemment tous les Molenbeekois à pratiquer des sports qui soient en adéquation avec leurs attentes et leurs besoins. Vous me posez la question de savoir quel prix payer, vous comprendrez que je n'ai pas information à ce sujet. Mais ce que je vous propose éventuellement...

M. Rahali :

Moi, je connais tous les prix des clubs, le Chalet, je le connais depuis 30 ans, j'y joue de temps en temps. Le Daring, je le connais aussi, puisque j'y ai participé à des tournois. La question est plutôt de savoir si la Commune intervient dans la cotisation des jeunes. Parce que quand vous voyez les tarifs des jeunes de moins de 18 ans, ils payent 130 euros. La saison commence au mois d'avril et s'arrête au mois d'octobre, donc c'est vraiment très très cher, en tout cas pour nos jeunes issus de familles modestes, il est impossible de jouer au tennis.

Je fréquente le Chalet de temps en temps, les dirigeants du club qui sont je crois les locataires de la Commune, étaient il y a 30 ans beaucoup plus jeunes et beaucoup plus dynamiques. Aujourd'hui, après 30 ans, je trouve vraiment dommage que quand j'arrive à 18 heures, il y a dix terrains de tennis où il n'y a personne ! Par contre, le bar est plein. C'est ça qui me désole. Je propose donc que la Commune crée une association dynamique qui puisse occuper les terrains lorsqu'ils sont libres.

M. l'Echevin El Khannouss :

Très rapidement, je veux d'abord m'engager à répondre par écrit à Monsieur Rahali, parce que nous n'allons pas passer la nuit à jouer au ping-pong ou à jouer au tennis avec les questions et les réponses. Mais la Commune s'engage à promouvoir la pratique sportive, y compris le tennis. Il y a une information qui est donnée aux Molenbeekois par rapport aux différentes possibilités existantes. En matière d'aide, il existait les chèques sports, il y a également une aide qui est octroyée par le CPAS aux jeunes qui dépendent de l'aide sociale. Il existe donc un soutien financier à la pratique sportive.

M. Rahali :

Je vous ferai également une proposition.

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur Berckmans, pour vraiment résumer ce qu'on va lancer comme initiative, pour prendre en compte les desideratas de tous les clubs sportifs et associations, il faut savoir que le 10 juin, nous organisons une rencontre avec l'ensemble des associations. C'est une rencontre de concertation dans le but d'évoquer les enjeux du sport dans notre Commune, de réfléchir à la politique sportive qui sera pilotée par la Commune. Plusieurs thèmes seront abordés, comme l'offre sportive existante. Il faut savoir qu'il y a quelques années, mon prédécesseur a fait une étude sur l'offre sportive et vous savez que le monde du sport est un monde qui est en permanente mutation. Donc les données que nous avons reçues à l'époque, ne sont plus d'actualité. Les infrastructures communales ou l'établissement d'une charte sportive, tout cela sera concerté avec l'ensemble des responsables des clubs et des associations sportives. Donc, nous allons avancer vers un travail qui sera fait en concertation entre la Commune, les clubs et les associations sportives afin de pouvoir mener une politique cohérente pour Molenbeek et les Molenbeekois.

M. Berckmans :

Ik had ook een vraag over het jeugdbeleid en ik heb geen antwoord gekregen.

M. l'Echevin El Khannouss :

Par rapport aux jeunes qui se ne retrouvent pas dans les clubs sportifs, il faut savoir que la Commune possède un dispositif : les animateurs socio-sportifs qui vont à la rencontre des jeunes dans les espaces publics pour les inviter à réfléchir et à élaborer des projets avec eux. Il y a donc une initiative communale qui est menée dans certains quartiers pour intéresser ces jeunes à éventuellement participer aux activités sportives.

Mme l'Echevine Turine :

Par rapport à la question de Monsieur Berckmans relative aux états généraux de la jeunesse, comme il a fait une interpellation à ce sujet, je vais répondre directement.

De staatgeneraal is een langdurig proces dat er toestrekt de lokale diagnostiek van de bestaande acties voor jongeren te verfijnen en concrete actieplannen te bepalen voor de rest van de Gemeentelijke legislatuur.

Alors pourquoi avoir entamé ce processus ? Il y a un service Jeunesse et un budget jeunesse, mais il n'y avait pas à proprement parler de politique de jeunesse qui sur base d'un diagnostic, qui se fixe des objectifs et des moyens pour les atteindre. Donc il nous paraissait important de voir comment la Commune peut mettre en place une réelle politique de la jeunesse en complément ou en soutien au riche secteur associatif.

Tijdens de eerste fase, hebben we bilaterale ontmoetingen georganiseerd met een grote deel van de verenigingen die rechtstreeks met jongeren in Molenbeek werken, zonder de verenigingen die louter sportactiviteiten organiseren. Voor het ogenblik hebben we 67 verenigingen geïnventariseerd, maar die lijst is niet volledig. Van die verenigingen hebben we er 36 ontmoet. Hierbij hebben we de profielen gediversifieerd.

On a essayé de diversifier les profils de ces associations pour correspondre au plus à la réalité de terrain. Ces rencontres ont duré environ une heure chacune, pour atteindre un triple objectif : mieux connaître l'association, les activités, leur mode de financement, leur moyen, entendre ces acteurs de terrain sur les défis auxquels sont confrontés les jeunes qu'ils rencontrent et identifier les formes de collaborations existantes mais également potentielles entre ces associations et la Commune.

Après ces rencontres bilatérales, on a eu une séance d'information sur toute la suite du processus, le 28 mars dernier à laquelle toutes les forces vives du secteur de la jeunesse et des sports étaient invitées, des tables rondes thématiques à l'intention des professionnels bénévoles du secteur de la jeunesse. Cinq tables rondes se sont déroulées de fin avril à fin mai et ont traité les cinq thèmes suivants :

1. relations jeunes et Police, est-ce une relation logiquement conflictuelle ;
2. une sur le thème de la jeunesse en mal d'identité entre crise de l'adolescence et les questions d'origine familiale et culturelle ;
3. l'appropriation de l'espace public par les jeunes et le type de cohabitation possible sur l'espace public ;
4. les assuétudes, y a-t-il une banalisation de certaines drogues et quel travail fait avec dans le quartier ;
5. la question affective et sexuelle, est un sujet nécessairement tabou.

Les prochaines étapes se dérouleront à la rentrée les 28 et 29 septembre. Ce seront deux journées de plénières où les jeunes seront également mis à contribution et consultés. En octobre ou novembre, le conseil des jeunes sera mis en place parallèlement à la publication du rapport et à la présentation du plan d'action de la politique de la jeunesse.

Pour préparer ces deux moments cruciaux, la plénière et le conseil des jeunes, des groupes de travail ont été mis sur pied, puisque l'idée est évidemment de travailler de concert et main dans la main avec le secteur de la jeunesse et les acteurs de première ligne.

De verslagen van de verschillende ontmoetingen debatten en gespreken zullen in een eind rapport worden verwerken.

Il est donc encore un peu tôt pour vous présenter des résultats concrets, mais en tout cas, ces rencontres ont déjà apporté des résultats très précis : la première entendre les acteurs et les reconnaître dans leur travail, pour certains c'était une attente non comblée depuis longtemps. Deuxièmement la mise en réseau du secteur, de nombreux acteurs travaillent depuis longtemps sur le terrain, ils sont le nez dans le guidon et des espaces de rencontre n'existaient apparemment pas. Ces tables rondes ont permis à cette fin de se rencontrer, je suis désolée, mais c'est la vérité ! C'est important la mise en réseau pour d'éventuelles collaborations, mais aussi pour les échanges d'expériences.

De reden waarom we de kinderen van 6 tot 12 jaar er niet bij betrekken ligt aan de volgende vaststellingen. Uit de bilaterale ontmoetingen is gebleken dat de meeste verenigingen ook werken met kinderen jonger dan 12 jaar. Het is vooral in de komende maanden dat we meer aandacht zullen besteden aan jongeren van 12 tot 25 jaar, tijdens de pleiner vergaderingen zal een dag besteden worden aan jongeren van 12 tot 17, en een andere dag aan jongeren van 17 tot 25 jaar.

La raison de se concentrer sur les jeunes de 12 à 25 ans vient du fait que l'offre d'activités pour les jeunes de cet âge-là est plus limitée et on sent qu'il y a un manque à ce niveau. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président :

Merci Madame Turine pour ce discours concis, excusez-moi, pour ce discours complet. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dus mijn punt 4 van de vraag of dat geïnteresseerd gemeenteraadsleden op de hoogte kunnen worden gehouden?

Mme l'Echevine Turine :

Lors de la plénière qui aura lieu les 28 et 29 septembre, vous serez évidemment invités, puisque ce sera un événement public, et ensuite je proposerai des Sections réunies pour présenter le rapport au complet.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

9. Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi, conseiller communal CDH, relative à la politique de la jeunesse et la politique du sport pour le secteur Duchesse, Gare de l'Ouest et Beekant.

Interpellatie ingediend door Mijneer Lakhloufi, gemeenteraadslid CDH, betreffende het jeugdbeleid en het sportbeleid voor de buurten Hertogin, Weststation en Beekant.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi pour la lecture de son interpellation.

M. Lakhloufi :

C'est avec plaisir que j'aurais retiré mon interpellation, mais néanmoins c'est à la demande d'habitants de ce quartier et je me fais un point d'honneur d'apporter leur interpellation au Conseil communal.

Depuis de nombreuses années, la salle de sport située rue des Quatre Vents rencontre un grand succès auprès de la population. Grâce à cette structure, des centaines de jeunes peuvent pratiquer gratuitement un sport. Néanmoins, la demande dépasse largement l'offre proposée. Les horaires sont donc surchargés et la liste d'attente s'allonge d'année en année. Quelles sont les mesures envisagées pour résorber cette liste d'attente ? Quelles sont les mesures envisagées pour favoriser le public à proximité de cette salle ?

Le mini foot est le sport qui remporte le plus de succès qu'il en est devenu au fil du temps pratiquement l'unique offre d'activité sportive offerte aux jeunes. Quelles sont les mesures envisagées pour diversifier cette offre d'activité sportive ?

L'offre sportive s'adresse en grande partie aux jeunes garçons. Les femmes et les jeunes filles n'ont que très peu d'offre sportive à leur disposition. Notamment à cause du fait qu'il y a très peu de femmes qui travaillent dans ces infrastructures. Compte-t-on engager plus d'animatrices dans ces structures afin de permettre aux jeunes filles et aux femmes de pouvoir pratiquer une activité sportive ?

Il existe une véritable préoccupation avec les adolescents de ce quartier c'est-à-dire les jeunes qui vivent dans le triangle Duchesse, Gare de l'Ouest et Beekant. En compagnie d'animateurs sportifs, j'ai été à la rencontre de ces jeunes. Décrochage scolaire, oisiveté, sentiment d'être abandonné à leur sort, ces jeunes expriment leur mécontentement à qui voudrait prêter une oreille attentive à leur demande. C'est ce que je me suis engagé à faire en portant leurs demandes au conseil communal. Je ne peux que partager une partie de leur constat. La politique de la jeunesse doit impérativement dissocier le travail avec ce groupe

particulier de la jeunesse d'avec les autres groupes plus jeunes. C'est un public cible qui demande des compétences spécifiques, un encadrement adapté, une politique plus proactive. Nous devrions développer une politique particulière et spécifique aux besoins du public adolescent dans ce quartier.

A l'heure actuelle, il existe aucune infrastructure dans le secteur qui fait un travail récurrent avec ces jeunes. A-t-on réfléchi sur un plan d'action sur cette partie de la commune ?

Avons-nous la possibilité de créer une maison des jeunes dans cette zone ? Et par maison des jeunes, j'entends une structure qui travaille spécifiquement avec un public adolescent à contrario d'une maison de quartier qui travaille avec un public plus large.

J'aimerais attirer l'attention sur un espace particulier situé rue J.B. Decock, celui qui accueille un ensemble d'immeubles appartenant au logement molenbeekois. Comme la plupart des logements dits sociaux, elle accueille une grande diversité de population ce qui rend parfois la cohabitation difficile. Beaucoup de jeunes ménages avec enfants y vivent mais peu d'espaces ludiques leur sont proposés. Ainsi les jeunes mamans et jeunes papas ont peu de possibilité de partager des moments de convivialité avec leurs enfants, ou même avec leurs voisins. L'espace de vie commun situé au centre du complexe est très austère et n'offre aucune activité ludique. Pouvons-nous envisager de créer sur cette espace une pleine de jeu ? Pouvons-nous envisager de créer un parcours santé inspiré de celui qui se trouve sur l'espace Bonnevie sur le petit espace situé à l'angle de la rue des quatre vents et la rue J.B. Decock ? Merci de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi. Je donne la parole à Madame l'Echevine Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je vais répondre pour l'ensemble du collège aux trois parties de votre interpellation. Concernant la première partie de votre question, j'ai l'impression qu'il y a un amalgame parce que parler principalement de la salle rue Decok, c'est une salle qui est gérée par la CLES sport, qui n'est pas gérée par le service sport ni par l'ASBL Molenbeek Sport. Je vous concède que la CLES sport porte mal son nom, ce n'est pas le service sport de la LES. La CLES sport est un service opérationnel qui est en charges des missions de prévention qui lui sont dévolues. C'est donc un service d'animations sociales sportives de rue et il a d'abord un objectif préventif vis-à-vis des jeunes. Il s'agit d'aider les jeunes Molenbeekois à se socialiser, à retrouver des marques et des repères positifs, à se familiariser avec des consignes strictes, mais aussi des règles de vie en commun via les activités sportives qui sont un support ou un prétexte, qui constituent en fait le fil conducteur de l'outil éducatif global. Ce service a ensuite un objectif social, il ne faut pas négliger cet impact secondaire, mais particulièrement important de l'activité des animateurs socio-sportifs. En effet, les rencontres régulières et suivies des animateurs de rue socio-sportifs avec les jeunes et leur entourage leur permettent de les orienter vers les services sociaux spécialisés généralistes, lorsque ces jeunes en éprouvent le besoin. Par leurs métiers, mais surtout par leurs investissements et leurs connaissances du terrain dans lequel ils évoluent, ces animateurs de rue constituent souvent des acteurs de terrain particulièrement importants et de confiance pour les jeunes et leurs parents.

Enfin, le travail de ces animateurs s'inscrit aussi dans une optique de prévention plus générale et de réduction du sentiment d'insécurité, de petite délinquance, de vandalisme, de lutte contre les incivilités, par une occupation régulière et une animation socio-sportive des places publiques et des sites fréquentés par les jeunes et dans les infrastructures sportives.

Donc, il n'a pas vocation de combler l'accueil et l'offre sportive en tant que telle du service Sport de la Commune. Comme je l'ai dit, toutes ces actions ont vraiment une portée préventive et pédagogique.

Effectivement je vous rejoins, ce travail, il faut le soutenir et l'amplifier, mais il faut certainement aussi diversifier les différentes approches pour les jeunes. Il ne faut pas faire que du sport. Effectivement au niveau du sport, il ne faut pas faire uniquement que du mini foot. Sur ces constats, vous avez raison, elles sont littéralement prises d'assaut, que ce soit celle de Decock ou celle de la rue de l'Intendant.

Alors il faut certainement analyser de plus près la demande. Est-ce que les groupes demandeurs qui viennent pour l'instant dans cette salle socio-sportive correspond-elle réellement au publique cible de la LES, de la CLES sport, ou pas ? Sinon, il faut réfléchir comment envoyer ce public non visé par le travail de la CLES sport vers d'autres salles, et voir pourquoi ils ne vont pas vers ces autres salles. Est-ce que ces autres salles sont trop onéreuses ?

Il y a également un débat à mener avec mon collègue l'Echevin des Sports, sur cette question-là. Il faut voir si le public qui vient dans ces salles est bien le public visé par les missions de la LES. Il importe de voir comment diversifier au maximum les approches, sans pour autant perdre l'intérêt de ce public qui a marqué un intérêt particulier pour le sport et notamment pour le mini foot.

Pour répondre partiellement à cette augmentation de la demande, on a maintenant de façon plus durable et plus formelle un accord avec la Communauté française pour permettre l'occupation de la salle de la Vallée, qui jusqu'à présent, était principalement occupée par des animateurs socio-sportifs. Maintenant on a un accord pour que cette salle soit disponible aussi pour des groupes auto constitués. Comme je le disais, pour l'instant dans les deux salles de la CLES sport, il y a certaines plages horaires qui sont réservées aux animateurs socio-sportifs. Le reste du temps, les salles sont occupées par des associations privées, par des groupes informels. Là, je crois qu'on doit vraiment screener de plus près ces groupes pour voir s'ils correspondent réellement aux missions de ces salles-là et de voir comment répondre parallèlement à la demande sportive.

Vous demandiez comment privilégier surtout les groupes du quartier. Il y a une volonté en tout cas de privilégier des associations ou des groupes auto-constitués ou les écoles, de privilégier les groupes qui viennent du quartier par rapport à ces deux salles. Mais il y a certainement moyen de faire mieux. Mais tout se screening, on doit encore le faire.

Quant à la diversification de la pratique sportive, nos équipes sont les premières à constater que les sports de ballons occupent une part importante dans sa pratique. Mais ceci dit, il y a quand même déjà une série d'activités sportives diversifiées qui sont proposées. Il y a de l'athlétisme, il y a des arts martiaux, il y a des projets au niveau de la plongée, et en dehors de pratiques strictement sportives. Il y a tout un travail autour de l'Ecole du cirque, donc le travail sur le cirque. Il y a des activités de danse et maintenant, depuis peu, il y a un travail avec la capoeira dans le quartier du Maritime.

De manière plus générale, au niveau de la pratique sportive dans la Commune, c'est vrai que le foot et le mini foot sont très représentés. Néanmoins il y a pas mal de clubs d'arts martiaux et le sport qui reste le plus pratiqué, en tout cas pour les mois qui viennent, c'est la natation. On sait naturellement que durant les travaux à la piscine, ce sera différent.

Le hall Heyvaert propose également des activités sportives, puisqu'il y a du hip-hop, il y a de la danse orientale, de la zumba, du tennis, de la boxe, du taekwondo ou encore du

karaté. La salle Beudin, quant à elle, est quasi exclusivement réservée au basket, alors que le Sippelberg est la seule homologuée pour le mini foot.

Quant à la question du genre, au niveau de la LES, outre les activités menées par les trois animatrices de la CLES sport, il y a également une animatrice qui propose des activités pour les femmes dans le cadre du sport au féminin. Il y a également le projet de capoeira dans le quartier du Maritime qui lui est un projet qui est mixte. Si nous avons les moyens, bien sûr que nous renforcerons le personnel féminin des équipes. Toutefois, je mettrais quand même deux bâtons dans les roues, il faut savoir qu'il y a un déficit des candidatures féminines pour ces postes, puisque ce ne sont pas des postes proprement sportifs, mais bien du travail de rue qui est un travail éprouvant et par ailleurs, il ne faut pas se leurrer, vu les objectifs de prévention et d'action sociale auprès des jeunes dans la rue et dans l'espace public, c'est d'abord le public masculin qui est concerné. Quant aux salles strictement sportives, il n'y a pas d'équipe d'animation à proprement parler, donc c'est chaque fois des groupes qui viennent avec leurs propres moniteurs.

Votre deuxième question concernant la maison de jeunes dans le secteur, je vous rejoins sur le constat de détresse de nombreux jeunes adolescents qui sont en décrochage scolaire, en recherche d'identité, ou dans des conflits familiaux ou sociétaux. Ce constat est réel, mais il n'est pas limité au quartier que vous évoquez. C'est un constat que l'on peut faire dans l'ensemble de la Commune. Donc on en est bien évidemment conscient et c'est notamment pour cela que dans le cadre des États généraux, comme je l'ai dit précédemment, on cible la réflexion sur les 12 - 25 ans. Je ne suis, par contre, pas d'accord lorsque vous dites qu'il n'y a aucune structure dans ce secteur. Il y a déjà l'équipe de la CLES sport autour de l'infrastructure Decock. Il y a la maison de quartier qui bien sûr ne travaille pas qu'avec les jeunes, mais a quelques activités avec les adolescents, et ce travail-là, va sans doute s'amplifier. Il y a également d'autres associations, le Centrum Ouest, l'AJ, le Trait d'Union qui sont autant d'associations dans le secteur. Je vous rejoins que dans le coin de Beekkant, une fois qu'on passe la ligne ferroviaire, il y a un manque d'infrastructures collectives et on sait que les besoins sont importants. Ça fait partie aussi des États généraux, de pouvoir voir comment y travailler. Mais on a également une réflexion au niveau du Collège sur un plan de mise à disposition d'infrastructures collectives sur l'ensemble du territoire.

Enfin, on est en début de discussions par rapport à un projet d'envergure pour la jeunesse dans ce quartier, mais il est encore un petit peu tôt pour que je vous donne les éléments. Dès qu'il y en aura assez, je reviendrai vers vous.

Concernant votre dernière question au sujet de l'activité ludique sur les espaces publics, l'espace Decock était occupé au début des années 2000 par un agora space qui est devenu problématique : nuisances nocturnes, insécurité, vandalisme. Dans le cadre du Contrat de quartier Duchesse, il avait été décidé de supprimer cette aire de jeux et de la remplacer par la salle fermée qui est à l'angle des rues et d'un mini espace public extérieur à l'angle des rues Decock et Quatre Vents. Cet espace public a également été rénové une première fois, mais on y a malheureusement constaté d'importantes dégradations, sur les bancs publics, sur l'éclairage public, sur les plantations et le revêtement. Il y a eu une nouvelle rénovation il y a six ans, mais ça a de nouveau été partiellement dégradé, avec notamment la destruction des équipements de basket. Aujourd'hui, la situation est plus stable, et avant de réfléchir à nouveau à y réinstaller de nouvelle infrastructure, je pense qu'il importe d'occuper positivement cet espace, et les animateurs de la CLES sport ont quelques projets pour ce faire. On pourrait envisager l'ajout d'autres fonctions, en menant un travail préalable de participation des jeunes et des riverains à l'élaboration du projet, et voir comment éviter de nouvelles dégradations.

Pour conclure, de manière générale, nous voulons amplifier l'action publique et citoyenne sur l'espace public. Outre le déploiement et le renforcement du travail social de rue, nous voulons développer l'animation de l'espace public et cela ne nécessite pas nécessairement et systématiquement l'installation de structures permanentes. On peut avoir des interventions ponctuelles qui favorisent le climat de la cohésion sociale : l'organisation de fêtes de rue, mais également de compétitions sportives ou de performances artistiques, mais également pourquoi pas développer des structures mobiles. Tout ceci est pour le moment en réflexion. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Turine. Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Non je vous remercie, Madame Turine a bien répondu à mes questions.

10. Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, conseiller communal FDF, au sujet de l'occupation du stade Edmond Machtens par le White Star.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert, gemeenteraadslid FDF, betreffende de bezetting van Machtensstadium door de White Star.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert pour la lecture de son interpellation.

M. Vossaert :

Avant d'aborder l'interpellation, je vais dire que c'est assez flou, quand on prend du recul. Parce que si on suit un petit peu la presse, on se demande ce que la Commune veut dans ce dossier. Parce que si je reprends la presse néerlandophone, vous parliez le 23 avril de discussions qui auraient lieu entre l'Echevin des Sports de la Commune et le Collège peut-être et les repreneurs du club de football, le White Star, qui évolue actuellement en division 2, au stade Fallon, pour occuper le terrain principal du stade Machtens. Sauf que ce club, le White Star, a été repris par les repreneurs qui étaient pressentis pour collaborer avec le FC Brussels. Vous êtes montés sur le dossier régulièrement, vous vous êtes souvent exprimés dans la presse et même dans une interview télévisée, et vous avez fait part de demandes officielles qui ont été faites auprès de la Commune de la part du club woluwéen, à condition d'accéder à la division un.

Si on suit un petit peu les événements, je pense que le club aura de grandes difficultés d'atteindre la division un, on peut s'accorder là-dessus. En plus, vous vous êtes un petit peu enfermé dans un calendrier, vous nous avez annoncé des délais, un délai de 15 jours pour prendre disposition de dans ce dossier. Alors, j'ai une série de questions :

Vu que le délai annoncé pour que le collège se prononce par rapport à la demande du club est dépassé, quelle est la décision prise par le collège dans ce dossier?

Une collaboration entre l'asbl de l'école de formation des jeunes de de football de Molenbeek et le club du White star est-elle envisagée?

S'il y a cohabitation entre les deux clubs, je pense qu'il y a également d'autres clubs qui ont fait des demandes, notamment le club Bleid. Qu'en est-il à ce niveau-là ? Vont-ils tous pouvoir cohabiter parce qu'il y a également des clubs corporatistes qui occupent

infrastructures du stade, je ne parle pas uniquement du terrain principal. Il y a même une équipe de provincial, le RWDM qui a fait une demande ?

Je voudrais également voir les décisions qui se prend comment vous allez assurer cette cohabitation tant au niveau du coût que de l'entretien d'un terrain. Parce qu'il s'y joue régulièrement, s'il y a plusieurs équipes qui jouent régulièrement sur le même terrain, comment allez-vous faire, qui va assumer de l'entretien ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Je voudrais rappeler aux Conseillers communaux, que quand vous faites une interpellation, si vous abordez différents points, il faudrait qu'ils se retrouvent tous dans le document écrit transmis au Secrétariat dans les délais prévus par le ROI. Parce que vous avez posé des questions qui ne se retrouvent pas dans votre interpellation originale. Merci !

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss. À excusez-moi, je vois que Monsieur Ikazban veut se joindre.

M. Ikazban :

Vous êtes tout excusé. Enfin voilà, je ne vais pas être aussi long que Monsieur Vossaert, même s'il aborde un sujet très délicat. Évidemment il est très tard, ce n'est pas le moment d'être long, j'aurai l'occasion de revenir ici, au Conseil communal, avec un historique de tout ce qui s'est passé depuis le départ dans cet affaire. Mais je vous avoue, ça fait six mois que la majorité est installée, que je suis quand même assez inquiet pour l'avenir du football à Molenbeek et surtout de l'avenir de l'école des jeunes que nous avons sauvée en 2002, et n'en déplaise à certains, grâce aussi à Johan Vermeersch. On aime ou on n'aime pas le personnage, il nous a permis en 2002 de retrouver une activité de football et de sauver l'école des jeunes, qui compte plus de 500 jeunes aujourd'hui. Mais pas à n'importe quel prix évidemment, je ne vais pas revenir sur tous les événements qui se sont succédés, mais ce que je peux dire, c'est que comme Echevin des Sports, j'ai eu l'occasion de rencontrer plein d'investisseurs. Mais ici, avec vos gens de Dubaï etc., avec vos prometteurs de bonjours, on a assisté à tout, un véritable feuilleton. Tous les jours, ça changeait, tous les jours une déclaration dans tous les sens. Le moins qu'on puisse dire, c'est que j'ai l'impression qu'on a joué avec le feu, on a joué avec des allumettes. Je prendrai un exemple : on soutien des investisseurs qui vraisemblablement avaient envie de s'investir ici, mais qui finalement finissent par partir, par quitter et aller à Woluwé. Pour des gens qui voulaient s'investir, c'est pour le moins curieux. En plus, la Commune, à travers son Echevin des Sports, se lance dans une guerre ouverte avec Johan Vermeersch. Je trouve cela un peu curieux, j'ai même lu un article dans la presse, un appel, il fallait que Johan Vermeersch quitte. Résultat des courses, les gens de Dubaï, ils sont partis, ils se sont évaporés, ils ont été au White Star. Le club ne montera pas en division un, ça je peux vous l'assurer. Je peux le garantir à Michael Vossaert. Et Johan Vermeersch, il obtient quand même sa licence et il obtient même le sauvetage en division deux. Je rappelle quand même que le fait d'avoir un club, ça entraîne une conséquence sur l'existence de l'école des jeunes. Pour ne pas être plus long, moi je vais faire une remarque : ce n'est même pas une question, ça n'appelle même pas de réponse, c'est l'observateur que je suis, avec la petite expérience que j'ai dans ce monde difficile et compliqué du football, pour rester poli, parce que c'est un monde difficile et compliqué, et je suis très très poli quand je dis ça, mais je pense qu'il y a eu beaucoup de cafouillage et beaucoup d'amateurisme dans la gestion du dossier et il me semble qu'appeler dans la presse un Président à quitter, à partir alors qu'il est toujours là aujourd'hui, je me demande comment vont se passer maintenant les relations entre la Commune et ce club. Je ne peux donner qu'un seul conseil à la majorité, et je

m'adresse à la Bourgmestre, parce que j'ai pu constater qu'elle avait été beaucoup plus prudente et réservée, comme elle peut l'être souvent, mais je pense, Madame la Bourgmestre, que si vous voulez sauver un semblant d'avenir pour le football à Molenbeek et notamment cette école des jeunes, je pense qu'il serait sage que vous repreniez un petit peu en main ce dossier ! Voilà c'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Comme à l'accoutumée, avant de répondre à Monsieur Vossaert, je vais d'abord répondre au dernier interpellant, évidemment. Parce que ça mérite quand même une explication : les gens qui gèrent le sport au sein du Collège, à vous entendre, ce sont des inconscients, des amateurs, etc. Enfin, vous parlez de l'Echevin des Sports qui aurait montré son incompétence et que sais-je, ce que vous avez envie de dire etc. Mais à quoi sommes-nous confrontés aujourd'hui, je parle de manière générale. En fait, j'ai hérité de ce dossier sport avec une personne qui est à la tête du Brussels et qui occupe le stade Machtens. Il faut savoir que la convention d'occupation est arrivée à expiration en 2007. Nous sommes confrontés à un personnage qui a perçu depuis quelques années des subsides conséquents. Je vous rappelle quand même le montant, 3.250.000 euros ! Nous avons eu une discussion, une réunion constructive avec les différents services, parce qu'il faut le savoir, nous avons été, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux mandatés par la Région pour demander à Monsieur Vermeersch de rendre des comptes sur ces 3.250.000 euros qu'il a reçus pour faire les investissements dans les nouvelles infrastructures du stade Machtens. Qu'est-ce que nous avons constaté, qu'il y a un trou de 2 millions d'euros qui sont inexplicables par rapport aux travaux qui devaient être faits et ceux qui ont été réalisés. Il y a quelqu'un qui se prend pour le propriétaire des infrastructures communales. Je rappelle que nous ne pouvons pas vendre notre âme au diable à n'importe quel prix, pour sauver l'école de football. L'école de football sera sauvée avec Vermeersch ou sans Vermeersch, mais pas n'importe quel prix. Il y a d'abord une question de légalité, je suis désolé, Monsieur Vermeersch est occupant d'infrastructures qui appartiennent à la Commune. Il y a des conventions qui sont très claires. Ceci dit, il faut quand même vous rappeler que ça fait 11 ans que Monsieur Vermeersch occupe le stade Machtens, il n'a jamais payé un cent. Puisque vous vous préoccupez des Molenbeekoïses, ça fait 11 ans qu'il ne paye pas, que chaque année la Commune investit des sommes conséquentes dans l'infrastructure, dans la gestion des infrastructures sportives. Je suis désolé, au niveau de l'entretien, il faut savoir que l'ensemencement des terrains, ça coûte 40.000 euros au contribuable Molenbeekoïse par an. Monsieur Vermeersch ne verse pas un franc, pas un cent et non seulement il ne verse pas un cent, mais il ne contribue pas à l'entretien des infrastructures. Mais en plus il ne respecte même pas de légalité ! Alors je suis désolé, soit on laisse faire ce que vous avez fait pendant quelques années, soit on rappelle à Monsieur Vermeersch le fonctionnement. Il est locataire, nous sommes propriétaires et c'est ce qu'on lui demande de respecter. On lui demande de respecter cette relation. Il n'est pas question de faire du favoritisme.

Par rapport aux autres structures sportives qui sont actives dans nos infrastructures, que ça plaise ou que ça ne plaise pas à Monsieur Vermeersch, à aucun moment nous n'avons décidé d'attaquer Monsieur Vermeersch, nous ne lui avons jamais demandé de quitter Molenbeek, ou quoi que ce soit. On a simplement demandé à Monsieur Vermeersch de respecter les règles que la Commune a établies, dans l'intérêt du contribuable Molenbeekoïse. C'est la raison pour laquelle nous avons été écouter les différentes demandes qui ont été faites par le White Star. Le White Star nous a approché à quel moment, quand il était question de passer en division un. Nous avons reçu les autorités communales de

Woluwe qui dans la prévision où le White Star passerait en division un, ils ne remettraient pas en question les repreneurs qui devaient théoriquement reprendre le Brussels. Mais ce n'est pas la Commune, ce n'est pas l'Echevin des Sports qui les a fait fuir. C'est un problème d'ordre juridique, qui n'a pas abouti pour Monsieur Vermeersch. Il faut savoir qu'il a intenté un procès aux investisseurs, qu'il a perdu devant le tribunal de première instance qui a débouté Monsieur Vermeersch. Et donc aujourd'hui, nous avons, il faut le dire, un Président de club qui est en sursis. Il y a des procédures judiciaires qui sont initiées par les investisseurs et donc il est tout à fait normal, comme vous l'avez suggéré, que nous soyons quand même attentifs à d'éventuels autres occupants au stade Machtens. Nous avons été sollicités effectivement par le White Star, nous avons été sollicités par le BX, nous avons eu une série de demandes dont le point 34 que nous avons retiré aujourd'hui qui est un club, le RWD, qui joue en quatrième provinciale. Donc, nous avons toute une série de demandes et bien évidemment que nous sommes à l'écoute de tous ces gens qui souhaiteraient pouvoir jouer dans nos installations. Mais aujourd'hui, il n'y a que des discussions, il n'y a pas de décision. Je ne pourrai pas répondre à toutes vos questions concernant les futures collaborations avec l'école des jeunes du Brussels, avec l'école des jeunes du White Star. Au jour d'aujourd'hui, il y a des contacts et effectivement dans les prochains jours, je pense que les choses vont s'accélérer et il y aura probablement une discussion au sein du Collège avec éventuellement une décision. Mais aujourd'hui, il n'y a rien de décidé, donc je ne pourrai pas répondre à votre question. Mais je tiens à le redire, ce qui doit primer, c'est l'intérêt de la Commune et des Molenbeekois et pas l'intérêt de Monsieur Vermeersch, même si c'était votre ami, avec qui vous alliez manger régulièrement les années précédentes.

M. Ikazban :

Si vous êtes incapables de répondre poliment, convenablement aux différents Conseillers communaux, restez chez vous, à la maison !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît ! Monsieur Vossaert, vous souhaitiez encore intervenir ?

M. Vossaert :

Oui, parce que même si on a des demandes diverses qui viennent, c'est très bien, puisque ça montre toute l'attractivité de l'école de formation, qu'on a des infrastructures de qualité, même si je ne sais pas si elles sont encore aux normes pour la division un. Mais en attendant, je pense que c'est toujours utile de savoir, parce que vous l'avez dit lors de votre interview, vous avez dit que la cohabitation était possible. Mais à quel prix ? C'est ça que je veux savoir ! Parce que quand vous avez parlé du coût de l'entretien des terrains, le fait que plusieurs équipes demandent de partager les infrastructures et pas uniquement le terrain principal, et bien ça engendre un certain nombre de coups, et là-dessus, je ne vous ai pas entendu. Maintenant quand vous dites « vous », moi, je ne me sens pas lié avec votre discussion, avec la relation privilégiée que j'aurais avec l'un ou l'autre dirigeant. Mais je dirais juste une chose, moi qui suis au fait de la question, je peux me permettre de le dire, je pense qu'il faut arrêter le flou artistique et quand vous avez parlé d'un partenaire fiable, je pense que là où vous avez péché, c'est peut-être de vous être précipités vers la solution du White Star. Alors là, je me pose encore la question de savoir pourquoi ? Pourquoi tout à coup le White Star est devenu un partenaire intéressant, sachant même qu'à l'époque, il y a eu une demande qui été faite, mais elle a été confirmée et reproduite avec les nouveaux investisseurs. Donc cette demande est plus que récente, et moi, je me suis demandé pourquoi il fallait s'enfermer dans un calendrier.

Concernant la zone de Police, vous ne m'avez pas vraiment répondu. Je pense qu'il faut vraiment prévenir tout ça et c'est une bonne chose, parce que si maintenant vous vous lancez dans le projet du White Star, même si on sait qu'il y a un club qui est le FC Brussels qui occupe les installations - et je pense qu'aujourd'hui ce sera le cas encore pour au minimum une année - et bien, il faut savoir un petit peu où on va pour l'école des jeunes, pour les jeunes, pour les parents et aussi parce qu'on les oublie, les entraîneurs. Pour attirer les bons entraîneurs à notre école de formation, il faut leur donner des objectifs et des perspectives. Aujourd'hui, je le regrette, je ne le vois pas. Donc, je vous invite à faire preuve d'attention et à être vigilants dans vos propos et surtout dans les prochaines actions que vous allez mener.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. L'incident est clos. Monsieur Ikazban, l'incident est clos ! Monsieur Ikazban, quand il y a eu les réponses de l'Exécutif, je n'ai redonné la parole qu'aux personnes qui avaient introduit les interpellations. Monsieur Ikazban, vous n'aviez qu'à pas vous joindre. L'incident est clos.

**11. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, au sujet des interpellations des Conseils communaux.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende de interpellaties van Gemeenteraadsleden.**

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

In het verleden werden de interpellaties van de gemeenteraadsleden, evenals de antwoorden erop, blijkbaar gepubliceerd op de gemeentelijke website, meer bepaald in de rubriek "Politiek Leven", onderdeel "de Raad", onderdeel "Vragen gesteld door de gemeenteraadsleden en antwoorden gegeven door het College van Burgemeester en Schepenen". Dit is althans wat ik kan afleiden uit de vragen en antwoorden die op die pagina zijn gepubliceerd. De namen van de meeste vraagstellers die daar zijn gepubliceerd lijken me veeleer de namen te zijn van personen die nu op de schepenbanken. Dit sterkt me in het vermoeden dat het niet gaat om tijdens deze nieuwe legislatuur gestelde vragen die er zijn gepubliceerd. Het is het recht, om niet te zeggen de plicht, van gemeenteraadsleden om het College van Burgemeester en Schepenen te interpellieren. Zo is het ook het recht van de burgers om over die interpellaties en de antwoorden erop te worden geïnformeerd. Daarom wens ik de volgende vragen te stellen :

Zullen de interpellaties van gemeenteraadsleden en de antwoorden erop tijdens deze legislatuur opnieuw worden gepubliceerd op de gemeentelijke website ? Zo ja, vanaf wanneer zal dit opnieuw gebeuren ?

Zo ja, binnen welke termijn na het houden van de interpellatie zal dit gebeuren ? Het komt mij voor dat 2 weken na het houden van de interpellatie moeten kunnen volstaan om de interpellaties en de antwoorden erop te publiceren op de gemeentelijke website ?

Kunnen de interpellaties en de antwoorden erop worden gepubliceerd in zowel het Nederlands als het Frans ?

In het kader van de regeling van de werkzaamheden van de gemeenteraadsraadszittingen wordt vaak verwezen naar de regeling van werkzaamheden die geldt in parlementaire assemblees. Ook tijdens onze voorafgaandelijke vergaderingen, met vertegenwoordigers van alle fracties, met het oog op het aanpassen en actualiseren van het intern reglement van de gemeenteraadszitting werden voorbeelden uit het intern reglement van de parlementaire

vergaderingen ter navolging aangehaald. Op mijn beurt wens ik ook een analogie te maken met de werkwijze in de wetgevende vergaderingen : wanneer een lid van een federale parlementaire vergadering (Kamer of Senaat) een mondelinge vraag stelt aan een lid van de uitvoerende macht is het de regel dat het antwoord op die vraag wordt gegeven in dezelfde taal als de taal waarin de vraag werd gesteld. Bent u het met mij eens dat het een goed idee is indien dit goede voorbeeld uit de federale parlementaire assemblees navolging zou krijgen tijdens de gemeenteraadszittingen van Sint-Jans-Molenbeek ?

Donc Madame Turine m'a répondu une partie en néerlandais, Monsieur Mahy a également répondu en néerlandais, même si je sais que ce n'est pas obligatoire. Je trouve que c'est très sympathique. Donc, pour terminer, et je le dis ici en français, ce n'est pas mon objectif d'être extrémiste à ce sujet, ou d'exiger des choses qui ne sont pas légales, mais donc dans le contexte de la motion de Monsieur De Block, parfois on parle du bilinguisme, on prône tout ce bilinguisme. Mais ce serait également intéressant de l'appliquer aussi un peu ici au Conseil communal. Je vous remercie.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Oui, Monsieur le Président, par rapport à la remarque de Monsieur Berckmans, par rapport à la publication des interpellations des Conseillers, c'est vrai qu'actuellement sur le site, il y a encore les interpellations de Madame Turine quand elle était encore dans l'opposition. Alors c'est vrai qu'il n'y avait qu'elle, quasiment qu'elle à l'époque, avec Monsieur Coeurnelle et son collègue. Mais aujourd'hui, ça fait plus de six mois que la majorité a changé, et qu'on est quand même vingt Conseillers dans l'opposition. Il serait quand même temps de mettre à jour le site tout simplement. En plus, je vous invite à relire l'interpellation de Madame Turine, c'est intéressant ! Je vous dis ça, avant que ces interpellations ne disparaissent.

Deuxième remarque, par rapport à la remarque de Monsieur Berckmans, je suis d'accord, Madame Turine et Monsieur Mahy ont fait l'effort de parler et de répondre en partie en néerlandais, mais il s'agit purement de courtoisie. Sympathique comme vous le dites, mais il n'y a pas d'obligation. Je pense que la loi est la loi, et chacun doit s'exprimer dans sa langue. Il y a un système de traduction simultanée qui est présent, mais on ne peut en aucun cas aller plus loin dans ce sens. Néanmoins, la courtoisie peut faire qu'on peut faire un effort. Maintenant, Monsieur Berckmans, je vais vous dire quelque chose : on est beaucoup plus nombreux que vous le pensez à connaître le néerlandais. Ce qu'il y a, c'est qu'on est beaucoup à avoir honte à s'exprimer en néerlandais, parce qu'on a honte de faire des fautes. Donc voilà, on a parfois plus facile de s'exprimer dans notre langue maternelle, mais il ne faut pas y voir une volonté de ne pas respecter la langue néerlandaise et autre. Je pense que chacun s'exprime dans sa langue, c'est comme ça et la courtoisie peut nous amener de temps en temps à répondre, comme l'ont fait deux Echevins ce soir, dans l'autre langue. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Oui, ce débat nous l'avons eu entre les différents Chefs de groupe, et donc je pensais que l'interpellation ne serait pas débattue ce soir, parce qu'on avait déjà discuté lors des réunions concernant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de la publication

des questions sur le site Internet. Moi, je n'ai aucun problème avec ça, parce que ça relève même de la nouvelle loi communale sur la publicité des actes. Donc il n'y a aucun souci. Maintenant, par rapport à la volonté exprimée par Monsieur Berckmans que les intervenants obtiennent une réponse dans leur langue, je pense qu'ici, on a parlé de courtoisie, et donc un certain nombre de membres du Collège tente de répondre dans la langue de l'interpellant, c'est une bonne chose.

Deuxièmement, nous avons une traduction simultanée, qui n'est pas obligatoire pour les Communes, mais qui se fait ici à Molenbeek-Saint-Jean.

Troisième chose que je voudrais souligner ici, comme l'a dit Monsieur Ikazban, il n'y a aucune obligation légale, et je l'ai rappelé lors d'une interpellation au sujet d'un autre point. C'est même une atteinte à la Constitution. C'est une liberté des mandataires publics, il n'y a aucune présomption de bilinguisme pour tous les mandataires publics. Alors, je ne veux pas en faire un débat linguistique, parce qu'ici nous sommes dans un climat convivial, parce qu'il y a un respect des Communautés, et je le salue. Maintenant, je pense qu'il ne faut pas revenir sur le sujet chaque fois. Je pense que dans le cadre de nos discussions sur le règlement d'ordre intérieur, nous allons trouver une solution. Pour le reste, je pense que de toute façon, le plus important est que l'on écoute et qu'on apprenne à entendre l'autre et essayer de répondre le plus précisément possible à la requête d'un Conseiller ou d'un membre du Collège. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert, je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que les réponses ont été données par les membres de cette assemblée et donc je peux écourter mon intervention. Ik zal in het Nederlands proberen te antwoorden. De interpellaties worden overschreven in het verslag van de Gemeenteraad. Er is geen wettelijke verplichting om deze interpellaties op de website te doen verschijnen. Er is wel een wettelijke verplichting om de schriftelijke vragen gesteld door de Gemeenteraadsleden op de website van de Gemeente te publiceren.

Alors, on a déjà évoqué, Monsieur Berckmans, c'est vrai que le site de la Commune doit être reconstruit. Le budget pour ce nouveau site est d'ailleurs prévu, enfin s'il est voté, pour l'année prochaine. Il faut aussi se rendre compte qu'il y a plus d'interpellations, de questions et d'interventions que par le passé au Conseil communal. Mais les ressources humaines, pour assurer le compte-rendu de nos séances, ne sont pas extensibles et il faut se montrer patient parce que ça demande beaucoup plus de travail aujourd'hui, que par le passé pour retranscrire toutes les interventions et interpellations de ce Conseil. Mais il est évident que quand les services seront organisés pour répondre de façon beaucoup plus optimale, les interpellations pourront être publiées sur le site. Voilà, donc il faut encore un petit peu de patience, c'est comme pour le compte-rendu, on n'a pas la possibilité de s'adapter du jour au lendemain par rapport à ce changement.

En ce qui concerne les interpellations, je vous l'ai dit, on espère évidemment pouvoir les publier le plus rapidement possible. Mais il y a les difficultés évoquées, quant à savoir si elles doivent être publiées également dans les deux langues. On a parlé du bilinguisme, le fait que chacun puisse s'exprimer dans sa langue, le fait que certains Conseillers puissent s'exprimer parfaitement dans les deux langues, c'est un avantage. Et donc, ça permet aux autres membres de l'assemblée d'avoir une oreille attentive ou une lecture attentive par rapport aux interventions qui sont faites dans une autre langue que celle que l'on pratique habituellement.

En ce qui concerne votre demande, vous avez pris comme exemple le Parlement, mais nous ne sommes pas outillés comme une assemblée parlementaire pour pouvoir assurer la traduction comme vous le souhaiteriez. Donc voilà, je pense qu'il faut s'en remettre à une nouvelle organisation au niveau de la retranscription de nos échanges au Conseil communal, il faut nous laisser encore quelques mois pour nous adapter.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik wil nog eens herhalen, dat ik niets geëist hebt. Ik heb enkele vragen gesteld ook ten opzichte van de twee mensen die zich ingeschreven hebben bij mijn interpellatie. Voor mij gaat het over een kwestie van goede wil en mogelijkheden. Dan een tweede punt, wat het interne reglement betreft, de Voorzitter weet goed genoeg en de anderen die mijn emails hebben gekregen, indien het interne reglement was klaar geweest, had ik mijn interpellatie getrokken. Het is niet mijn fout dat het interne reglement niet klaar was. En dan een derde punt, ik weet dat ook, ik heb verwezen naar het Parlement, ik weet ook dat een verschil is tussen het Parlement qua werkwijze en de Gemeenteraad, en ook heb ik ernaar gewezen omdat er ook in de context van andere punten van het reglement naar verwezen werd. Dank u!

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

**12. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, concernant les partenaires locaux de prévention.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende de buurtinformatienetwerken.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

In de omzendbrief BIN/PLP 2010 van december 2010 van de Minister van Binnenlandse Zaken worden de buurtinformatienetwerken geregeld. Een buurtinformatienetwerk (BIN) is een vorm van buurtpreventie om de betrokkenheid van de bevolking, handelaars, lokale organisaties, ... bij de criminaliteitsvoorkoming en –bestrijding te verhogen. De participatie van burgers levert een meerwaarde op om onveiligheid in een buurt aan te pakken.

Een BIN heeft als doel (art. 3 van de omzendbrief *BIN/PLP 2010*) :

- het veiligheidsgevoel te verhogen;
- de sociale cohesie te versterken;
- het bewustzijn van het belang van criminaliteitspreventie te verhogen;
- criminaliteit te voorkomen en informatie door te geven over brandpreventie en de preventie van CO-intoxicatie;
- een samenwerking tussen burger en politie te bewerkstelligen op vlak van informatieuitwisseling.

Voor alle duidelijkheid : een BIN heeft niet tot doel dat burgers zouden optreden in naam van de politie of dat burgers politiedaden zouden gaan stellen of patrouilles zouden gaan doen. Een BIN is ook geen burgerwacht.

Het officiële en gereguleerde karakter van de buurtinformatienetwerken is m.i. ook een zekere garantie dat ze niet worden gebruikt of misbruikt voor aangelegenheden waarvoor ze niet zijn bedoeld.

In de voormelde omzendbrief staat letterlijk onder meer het volgende :

“Er moet een draagvlak aanwezig zijn bij de burgers voor men kan overgaan tot de creatie van een buurtinformatiewerk” (artikel 1)

“De Minister nodigt de lokale overheid uit om de creatie van BIN's aan te moedigen. De lokale overheid kan voorzien in ondersteuning door de nodige werkingsmiddelen aan te reiken. Zij stimuleert ook de organisatie van een sociale cohesie binnen een buurt of wijk” (artikel 8a).

“De Minister moedigt alle Burgemeesters aan om in hun stad of gemeente het opstarten van een buurtinformatienetwerk (BIN) in de verschillende wijken of stadsgedeelten aan te sporen. De Burgemeester, de burger, de Lokale Politie, de brandweer of een lokale vereniging of een beroepsvereniging kunnen de aanzet geven tot de opstart van een buurtinformatienetwerk (BIN) of een buurtinformatienetwerk voor zelfstandige ondernemers, handelaars en KMO's (BIN-Z). Hierbij wordt over de neutraliteit gewaakt en de garantie geboden dat iedereen kan deelnemen zonder lid te zijn van een beroepsvereniging of een lokale vereniging” (artikel 5).

Op 8 februari jl. stelde senator Karl Vanlouwe een mondelinge vraag over de buurtinformatienetwerken aan de minister van Binnenlandse Zaken. Uit het op 25 april jl. ontvangen antwoord van de minister blijkt dat er, op 1 januari 2013, in totaal 532 buurtinformatienetwerken in België waren. Hiervan zijn er 492 actief in het Vlaams Gewest en 29 in het Waals Gewest. In het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bestaat er tot nog toe slechts één BIN, met name in de gemeente Ganshoren.

Alhoewel de BIN's dus wel van onderuit moeten groeien kan een gemeentebestuur wel iets doen om de oprichting ervan te stimuleren bijvoorbeeld door informatie te verstrekken over de mogelijkheid tot oprichting ervan. Er zullen misschien wel geïnteresseerde burgers zijn die wensen mee te werken aan een dergelijk initiatief maar die momenteel het BIN-kader nog niet kennen. Belangrijk is eveneens dat politiezones meehelpen via de aanduiding van een politieagent als contactpersoon. Voor het buurtinformatienetwerk in Ganshoren, dus tot nog toe het enige in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, werd aldus een inspecteur van de Politiezone Brussel-West, afdeling Ganshoren, aangesteld.

Vragen :

1° Zijn er sinds de inwerkingtreding van de omzendbrief *BIN/PLP 2010* vanwege burgers, handelaars, verenigingen, ... reeds vragen gesteld over de oprichting van BIN's in de gemeente ?

2° Zijn er sinds die inwerkingtreding door de burgemeester al initiatieven genomen om het opstarten van een buurtinformatienetwerk (BIN) in verschillende wijken van de gemeente aan te sporen ? Zie de aanmoediging door de minister aan de burgemeesters hiertoe.

3° Wat is uw standpunt in verband met officiële buurtinformatienetwerken ? Staat u positief ten overstaan van de oprichting van BIN's in de gemeente Sint-Jans-Molenbeek ?

4° Kunnen de burgers, verenigingen, handelaars, ... via de officiële communicatiekanalen van de gemeente worden geïnformeerd over de mogelijkheid om een BIN op te richten ? Dit kan o.a. via de gemeentelijke website maar ook middels een artikel hierover in Molenbeek Info of zelfs door het geven van een mondelinge toelichting hierover bijvoorbeeld tijdens vergaderingen van buurtcomités, bijeenkomsten in het kader van wijkcontracten, enz.

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans, je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Berckmans, concernant les partenaires locaux de prévention, il est important de souligner, comme vous le faites dans votre interpellation, que ce type de structure, à savoir les PLP ou les BIN, ce ne sont pas des sortes de milices privées qui se substitueraient à la Police de proximité. Ces PLP visent à développer un partenariat policier citoyen. Il ne s'agit pas d'effectuer des patrouilles dans les rues, mais par exemple de distribuer des folders de prévention du vol dans les habitants ou encore de demander des séances d'information à l'Agent de quartier. Alors c'est vrai que ce type de structures existent en Flandre et en Wallonie, mais malgré tout, leurs fonctionnements est aléatoire car le moteur principal de leurs réussites, c'est la motivation de leurs membres.

À Bruxelles, il y a qu'un seul exemple, c'est à Ganshoren, dans un petit quartier, dans une impasse. Ce quartier est essentiellement constitué de maisons bel étage, de maisons unifamiliales, de petits immeubles, et je pense qu'il est très difficile de reproduire une expérience pareille dans les quartiers de Molenbeek-Saint-Jean qui sont, soit plus densément peuplés, ou qui sont des quartiers avec des immeubles à appartements beaucoup plus importants.

Un autre écueil, c'est que l'initiative doit venir des habitants eux-mêmes et non pas de la Police, car il faut une pleine participation des citoyens. Sinon, il n'est pas possible d'espérer des résultats et donc, je dirais qu'il faut compter sur un Comité de quartier qui soit conduit par des bénévoles dynamiques, responsables et qui veulent véritablement travailler ensemble pour créer un réseau. Parce que je me suis informée par rapport à l'expérience de Ganshoren, et on m'a dit que c'est une seule personne qui avait été excédée par une série de cambriolages qui a réussi à monter efficacement ce projet, mais cette personne a donné pleinement son temps pour le bien-être du voisinage.

Je vous dirais qu'à Molenbeek-Saint-Jean, jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de demande de ce type. Alors on peut communiquer la possibilité de créer ces PLP, mais alors il faut faire attention et être très prudent dans la manière dont on communique. Car il ne faut pas lancer un signal qui pourrait être mal compris et donner le sentiment que les habitants intègrent une structure qui serait mise en place par la Commune. Parce que ce n'est vraiment pas le message que nous souhaiterions donner et donc, nous considérons que ce sont les volontaires eux-mêmes qui doivent trouver cette motivation et s'ils le souhaitent, en faire part à la Commune.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mevrouw de Burgemeester, donc ce que je veux dire simplement, je l'ai mis dans ma question, ce n'est pas le but que ces PLP viennent à la place de la Police. Il faut que ce soient des citoyens qui portent le projet. Même si la situation est différente à Molenbeek-Saint-Jean et à Ganshoren, ce n'est pas exclu de le faire. Merci !

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans !

**13. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, au sujet de la politique Holebi de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende het regenboogbeleid van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Holebi's en transgenders hebben dezelfde maatschappelijke rechten als hetero's. Uit de dagelijkse praktijk en uit onderzoek blijkt dat deze mening nog steeds niet door iedereen wordt gedeeld. Nogal wat holebi's en transgenders krijgen te maken met uitsluiting of discriminatie. Ik hoef hier ten gronde niet dieper op in te gaan aangezien ik veronderstel dat iedereen met deze korte inleiding begrijpt wat ik bedoel. Ik geef er de voorkeur aan de volgende concrete vragen te stellen over het regenboogbeleid van het gemeentebestuur :

1° Vrijdag 17 mei jl. was de Internationale Dag tegen Homo- en Transfobie. Gemeentebesturen kunnen hun steun betuigen door op die dag de regenboogvlag aan hun openbare gebouwen te hangen. Vorig jaar waren er al heel wat plaatselijke besturen die dit deden.

Ik ben op 17 mei niet speciaal naar het gemeentehuis gaan kijken om te zien of de regenboogvlag al of niet ophing maar vraag langs deze weg of dit het geval was ? Zo neen, heeft het gemeentebestuur het voornemen om die vlag voortaan wel uit te hangen op de Internationale Dag tegen Homo- en Transfobie ?

2° Ik heb de gemeentelijke website er even op nagekeken en blijkbaar is het gratis telefoonnummer 0800/99.533 van de Holebifoon niet vermeld op de website. Kan het gemeentebestuur hiervan alsnog melding maken op de website en dit ook verspreiden via andere gemeentelijke informatiekkanalen, bijvoorbeeld in het kader van een anti-discriminatieartikel in Molenbeek Info ?

3° Is er informatiemateriaal beschikbaar dat holebi's kan aanspreken ?

Concrete voorbeelden :

Zijn de medewerkers van de dienst "burgerlijke stand" voldoende geïnformeerd over het holebihuwelijk, adoptierechten voor holebi's ?

Zijn er bij de dienst "burgerlijke stand", in de verschillende buurthuizen en andere vestigingen van de Cel ter bestrijding van de sociale uitsluiting, evenals bij andere in aanmerking komende gemeentelijke diensten in de sociale sfeer voldoende informatieve publicaties beschikbaar ?

Idem wat de bibliotheken (Nederlands- en Franstalig) betreft met hier de bijkomende vraag of de Nederlandstalige bibliotheek een abonnement heeft onderschreven op het holebi- en transgendermagazine "ZiZo" ? Voor de Franstalige bibliotheken verwijs ik naar de publicaties van "Tels Quels asbl". Vanzelfsprekend is het ook nuttig het bestaan van de websites <http://www.zizo-magazine.be/> en <http://www.telsquels.be> bekend te maken via de in 1° genoemde gemeentelijke informatiekkanalen.

4° Zijn er in de gemeente holebiverenigingen actief ?

Zo ja, kunnen deze verenigingen zichzelf en hun activiteiten ook kenbaar maken via de gemeentelijke informatiekkanalen en kunnen die verenigingen op dezelfde ondersteuning

rekenen als andere verenigingen ? Zijn er desgevallend halebiverenigingen die een gemeentelijke subsidieaanvraag hebben ingediend ?

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je ne vais pas être très long, ne vous inquiétez pas, on termine la soirée avec un sujet..., enfin on termine en beauté.

Quand j'ai pris connaissance de l'interpellation de Monsieur Berckmans, concernant ce sujet-là, j'ai cru qu'il allait venir au Conseil communal avec un T-shirt holebi ou avec un T-shirt sur lequel il aurait été écrit : « je suis homo, je suis gay », enfin des T-shirts qui sont interdits par Bart De Wever à Anvers. Mais ce n'est pas le cas, il n'est pas venu avec ce T-shirt, c'est donc comique de voir cette interpellation de la NVA, alors qu'ailleurs cette même NVA se comporte différemment. Mais bon, que voulez-vous, tous les goûts sont dans la nature.

Au-delà de la plaisanterie, qui n'en est pas une, moi je voudrais quand même faire une proposition, et suggérer au Collège, enfin je ne sais pas ce que le Collège va répondre à Monsieur Berckmans, je suis d'ailleurs curieux de savoir, mais je voudrais vraiment profiter de l'occasion pour faire la remarque, même si ça n'intéresse pas tout le monde, c'est que je pense que la lutte contre les discriminations est indissociable. Quand on lutte contre les discriminations, on ne peut pas le faire à géométrie variable. Quand on est contre le racisme, c'est contre toutes les formes de racisme. Quand on est contre les discriminations, c'est contre toutes les formes qu'on approuve ou pas. Moi je voudrais attirer l'attention du Collège sur ceci, ça fait six mois que la majorité est installée, on a connu une campagne électorale mouvementée et difficile. Ce que je vais dire n'est pas très drôle, mais il y a des candidats aux élections communales de plusieurs partis politiques différents, d'ailleurs des partis qui se retrouvent dans la majorité, qui ont utilisé l'homophobie comme argument de campagne électorale, notamment en attaquant plus particulièrement un certain parti. C'est une réalité, moi je ne vais pas citer des noms aujourd'hui, je ne vais pas montrer du doigt. Mais je pense qu'il serait intéressant puisqu'on parle de bonne gouvernance, puisqu'on parle d'éthique, de rappeler certains principes fondamentaux. Quand on lutte contre toutes les discriminations, il ne faut pas en faire soi-même. On a connu, il n'y a pas si longtemps que ça, ici sur le pavé Molenbeekoïse, des candidats et des candidates qui ont utilisé de la propagande homophobe électoralement parlant. Voilà, je le dis assez tristement parce que c'est une réalité, ça existe, oui il y a d'autres discriminations également, puisque c'est ça le sujet, je ne vais pas sortir du sujet, sinon le Président va me rappeler à l'ordre, mais je pense que le Conseil communal a un devoir par rapport à ça, et les formations politiques qui forment ce Conseil ont une responsabilité par rapport à leurs mandataires ou à leurs candidats. Voilà ce que je voulais dire merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Voilà Monsieur Berckmans, nous avons clairement identifié les priorités en matière d'égalité des chances dans la note d'orientation politique. Nous sommes donc attentifs à

lutter contre toutes les formes de discrimination et notamment contre les violences homophobes, et nous veillons à ce que tous les acteurs, la Police, les dispositifs de prévention, les écoles et les associations soient sensibilisées à cette problématique de l'homophobie. D'une manière plus générale, notre objectif évidemment est d'assurer le respect de la diversité sous toutes ses formes. En ce qui concerne la journée mondiale contre l'homophobie, qui s'est déroulée le 17 mai dernier, la Commune n'a pas reçu de demande pour arborer le drapeau arc-en-ciel. Je pense que si cette demande nous était parvenue, nous y aurions répondu favorablement, comme nous pourrions répondre favorablement aux demandes qui seraient faites concernant des journées mondiales de sensibilisation.

Vous parlez d'un numéro de téléphone, qui pourrait paraître sur le site de la Commune. Mais le service que vous évoquez est situé en Flandre et donc je pense qu'il faut plutôt trouver un service de proximité qui se situerait alors dans la Région bruxelloise.

En ce qui concerne les services de l'État civil, les mariages de personnes entre les gays sont célébrés dans la Commune depuis l'autorisation faite par la loi du 13 février 2013. Ces personnes sont reçues comme tout le monde, il n'y a pas de différenciation dans l'accueil que peut faire la Commune. Donc, il n'y a pas eu de raison de mettre en place une quelconque procédure particulière pour éviter toute différenciation à ce niveau. Le service de l'État civil n'est d'ailleurs pas concerné par les adoptions par des personnes de même sexe puisque le rôle de la Commune se limite à transcrire les jugements lorsqu'ils sont prononcés en Belgique. Ces jugements sont alors directement envoyés par le Parquet du procureur du Roi et, pour les adoptions internationales, c'est l'État civil qui les inscrit dans les registres de la population après leur validation. Donc là encore, à cet égard, il n'y a pas de difficultés particulières. Par ailleurs, l'État civil ne propose pas de brochures spécifiques ou de publications concernant l'homosexualité ou les Holebi ou concernant l'homophobie. Mais évidemment des associations qui seraient sensibilisées pourraient en faire la demande, et en principe la Commune marquerait son accord après avoir quand même pris connaissance du contenu.

Alors vous posez la question du contenu dans les bibliothèques. Je vous disais que nous n'avons pas de publication particulière à cet égard et après avoir questionné les bibliothécaires, ils nous ont dit qu'à ce jour, il n'y avait pas de demande qui avait été faite de la part de lecteurs. Quant à la bibliothèque néerlandophone, elle dispose de la revue Zizo, ainsi que de livres informatiques et de romans pour adultes et adolescents. Je voudrais encore ajouter qu'il y a une école néerlandophone dans la Commune, Sint Martinus, qui a remporté un prix pour une exposition qu'ils avaient organisée sur ce thème de la sexualité et de l'homosexualité.

Enfin, je pense que si on se penche sur la Commune, il n'y a pas de raison qu'une association homosexuelle soit obligée de manifester particulièrement sa présence, puisqu'à notre sens, ce sont des associations qui dépassent largement les frontières d'une Commune et je crois qu'il n'y a pas de raison de faire des associations locales. Mais chacun est libre évidemment, toutes les associations sont bien accueillies. Moi, je n'ai pas de difficulté et le Collège certainement pas. Donc voilà, si une association venait à nous formuler une requête, et bien quelle que soit cette association, nous l'examinerons de la même manière, que ce soit pour l'organisation d'une action ou des subsides.

Pour conclure, je vous dirais encore que la CLES est un acteur important dans la lutte contre toute forme d'exclusion sociale et c'est véritablement une de ses priorités. Il en est de même pour les enseignants et pour les associations qui sont concernées par la sensibilisation des Molenbeekois, des citoyens à toutes les formes de diversité. Je préciserais, la diversité dans son sens le plus large.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mevrouw de Burgemeester, juste une petite remarque, en ce qui concerne le numéro de téléphone, c'est effectivement une association reconnue par la Communauté flamande. Donc c'est un numéro 0800, donc peu importe si c'est en Flandre ou ailleurs, je me suis renseigné, il y a également l'ASBL francophone qui rend le même service. Donc les numéros de téléphone peuvent être inscrits.

Voor de rest wil ik beleef blijven, ik heb niet de gewoonte mij uit te spreken over de opportuniteit van de inhoud van de interpellaties van andere fracties. Voor sommige lijkt het verbazingwekkend dat ik als een NVA die vraag stelt. Ik wil alleen maar zeggen dat NVA altijd tegen Homofobie is geweest en ik onderschrijf elke vorm..., ik ben tegen elke vorm van discriminatie, maar dat wil niet zeggen dat het niet mogelijk is om overeen specifiek ook te kunnen spreken. Dank u!

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans !